



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



18042-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

**PREMIÈRE  
CONSULTATION  
SUR LES PETITES  
ET MOYENNES  
ENTREPRISES,  
Y COMPRIS  
LES COOPÉRATIVES**

Bari (Italie), 9–13 octobre 1989

---

**RAPPORT**

2/

Distr.  
LIMITÉE  
ID/368  
(ID/WG.492/9)  
8 janvier 1990  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

1/2  
PREFACE

Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement. Les participants aux consultations comprennent des représentants des pouvoirs publics, ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement. Le Système facilite les négociations entre les parties intéressées, sur leur demande, pendant ou après les consultations.

Les avantages qui en découlent sont les suivants : recensement des obstacles à l'industrialisation des pays en développement, suivi des tendances de l'industrie mondiale en vue de la définition de mesures concrètes propres à accroître la production industrielle dans les pays en développement et recherche de nouvelles formes de coopération industrielle internationale, dans les relations Nord-Sud et les relations Sud-Sud.

Depuis la création du Système en 1975 <sup>1/</sup>, les consultations organisées ont porté sur les branches industrielles et les sujets suivants : machines agricoles, matériaux de construction, biens d'équipement, engrais, pêche, industrie alimentaire, financement industriel, sidérurgie, cuir et articles en cuir, métaux non ferreux, pétrochimie, industrie pharmaceutique, formation de la main-d'oeuvre industrielle, huiles et graisses végétales, bois et produits du bois. Le Système est un forum où se réunissent des décideurs de diverses branches industrielles, qui proposent et examinent des mesures concrètes tendant à accélérer l'industrialisation des pays en développement. On lui doit de nombreuses innovations, en particulier en ce qui concerne les options technologiques, le développement intégré et les arrangements contractuels. Les nombreux contacts auxquels il a donné lieu ont abouti à l'exécution de projets d'assistance technique, de promotion des investissements et de transfert de technologie.

Parce qu'il est consensuel et normatif, le processus de consultation s'est révélé un moyen efficace d'arriver à une coopération équilibrée. C'est un instrument tout à fait adapté qui permet d'aider les pays membres à formuler des stratégies et des politiques d'industrialisation.

Le Système de consultations est placé sous la tutelle vigilante du Conseil du développement industriel de l'ONUDI. Outre les examens annuels et les évaluations épisodiques, le Système a fait l'objet en 1989 d'une évaluation approfondie où l'on est arrivé à la conclusion qu'il jouait en outre un rôle très utile en facilitant à l'ONUDI la mise au point et l'élaboration de ses propres politiques et programmes dans divers secteurs, grâce à l'intégration et à l'interaction des autres grands domaines d'activités de l'Organisation.

---

<sup>1/</sup> Voir le Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/3i), chap. IV, "Déclaration et Plan d'action de l'ONUDI concernant le développement et la coopération industriels", par. 66.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PREFACE		2
INTRODUCTION	1 - 7	4
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES	8 - 25	6
<u>Chapitre</u>		
I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	26 - 37	20
II. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES SEANCES PLENIERES	38 - 48	25
III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS 1 ET 2 :	49 - 64	27
<u>Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises</u>	49 - 56	27
<u>Question 2 : Améliorations de la productivité</u>	57 - 64	28
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS 3 ET 4 :	65 - 93	29
<u>Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises</u>	65 - 79	29
<u>Question 4 : Coopération internationale et régionale</u>	80 - 93	31
<u>Annexes</u>		
I. LISTE DES PARTICIPANTS		34
II. LISTE DES DOCUMENTS		46

## INTRODUCTION

1. La première Consultation sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, s'est tenue à Bari (Italie), du 9 au 13 octobre 1989. Y ont assisté 156 participants de 68 pays et 8 organisations internationales et autres (voir annexe I).

### Historique de la première Consultation

2. A sa deuxième session en octobre 1986, le Conseil du développement industriel a décidé d'inscrire la première Consultation sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, au programme des consultations pour l'exercice biennal 1988-1989 1/.

3. Dans le cadre de la préparation à cette première Consultation, on a organisé trois réunions d'experts sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, la première dans la région des Caraïbes (San Juan (Porto Rico), décembre 1987), la deuxième dans la région africaine (Harare (Zimbabwe), juin 1988) et la troisième dans la région de l'Asie et du Pacifique (Manille (Philippines), novembre 1988) 2/.

4. Ces réunions régionales avaient pour mandat :

a) De faire le point sur le secteur des petites et moyennes entreprises dans chaque région;

b) De recenser les obstacles propres à chaque région ou communs à toutes les régions;

c) De dégager des conclusions et de recommander des moyens de surmonter les obstacles au développement harmonieux du secteur des PME.

5. En outre, une réunion préparatoire mondiale sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives 3/, s'est tenue à Tallin (Union des Républiques socialistes soviétiques), du 14 au 16 mars 1989, en vue de conseiller le Secrétariat de l'ONUDI sur le choix des questions dont serait saisie la Consultation.

6. Le Secrétariat de l'ONUDI a réalisé des études analysant les problèmes et les contraintes pesant sur le secteur des PME.

7. A la lumière des conclusions et recommandations auxquelles étaient arrivées les réunions susmentionnées, les experts ont défini les questions touchant le développement du secteur des PME dont devait être saisie la première Consultation; elles sont énumérées ci-dessous :

---

1/ Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa deuxième session, 13-23 octobre 1986 (GC.2/2), annexe I, IDB.2/Dec.13.

2/ IPCT.68(SPEC.), IPCT.75(SPEC.) et IPCT.76(SPEC.).

3/ ID/WG.485/3(SPEC.).

Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises

- a) Intégration des politiques et stratégies intéressant les petites et moyennes entreprises dans les plans globaux de développement;
- b) Harmonisation de la politique macro-économique budgétaire, financière et autre avec les mesures d'encouragement aux petites et moyennes entreprises;
- c) Instauration d'un environnement adapté et engagement à long terme des pouvoirs publics en tant que priorité pour le développement des petites et moyennes entreprises;
- d) Mise en place au niveau national d'établissements chargés des programmes de perfectionnement des chefs d'entreprise;
- e) Rôle des coopératives industrielles;
- f) Nécessité d'un organisme "à guichet unique" chargé de coordonner l'approvisionnement en moyens de production des petites et moyennes entreprises;
- g) Rôle des associations de petites et moyennes entreprises.

Question 2 : Améliorations de la productivité

- a) Infrastructure institutionnelle, services de vulgarisation et domaines industriels;
- b) Transfert et mise au point de techniques destinées aux petites et moyennes entreprises;
- c) Commercialisation des produits des petites et moyennes entreprises;
- d) Programme concernant la sous-traitance et la coopération d'entreprise à entreprise.

Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises

- a) Politique et mesures pratiques propres à faciliter l'accès aux institutions de financement;
- b) Application effective de la politique de crédit;
- c) Guichets spéciaux pour le financement des petites et moyennes entreprises aux niveaux national, régional et international;
- d) Innovations en matière de garanties;
- e) Disponibilité de capital-risque et accès à cette ressource financière;
- f) Systèmes officiels de soutien et institutions chargés de promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les femmes.

Question 4 : Coopération internationale et régionale

- a) Formation;
- b) Transfert et mise au point des techniques;
- c) Financement des petites et moyennes entreprises;
- d) Commercialisation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES

Préambule

8. La Consultation, consciente du rôle moteur que les PME jouent dans le développement économique, considère qu'il est absolument indispensable d'appuyer par tous les moyens les initiatives individuelles visant à créer et développer ces entreprises.

9. Aussi, la Consultation attache-t-elle une importance capitale au développement de l'esprit d'entreprise, lequel est conditionné par l'existence d'un environnement propice à tous égards à l'éclosion et au développement des initiatives et à la mise en place des structures d'appui indispensables.

10. Dans cette perspective, la Consultation souligne le rôle essentiel que doivent jouer, aux niveaux national et local, les associations et organisations professionnelles, à qui devrait incomber l'essentiel des actions mobilisatrices des initiatives et de l'organisation des actions de soutien. Dans ce contexte, aussi décisif que soit son rôle, le secteur public doit tendre à jouer un rôle d'accompagnement et d'appui et veiller à ce que toutes les administrations aient des comportements positifs à l'égard des PME.

11. La Consultation a relevé le souci des pays en voie de développement d'être mis au courant de la manière la plus concrète de l'expérience acquise dans les divers pays concernant les PME. Elle estime que des échanges d'informations entre les PME des différents pays devraient être encouragés.

12. La problématique du développement des PME doit nécessairement comporter des actions concertées au niveau de la coopération internationale dans des domaines très importants comme la formation, les transferts de techniques et de technologies, le financement et l'échange d'informations. La Consultation considère que l'ONUDI, qui dispose déjà dans ces différents domaines d'une expérience importante, doit jouer un rôle catalyseur dans toutes les actions à mener au niveau de la communauté internationale en faveur des PME.

Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises

13. Un environnement économique approprié est une condition essentielle à la croissance des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. Cependant, dans plusieurs d'entre eux, et bien que l'on se soit rendu compte de cette nécessité, soit les mécanismes voulus n'existent pas, soit ils ne parviennent pas à offrir les incitations et les apports coordonnés qui assureraient la croissance des petites et moyennes entreprises. De fait, les politiques macro-économiques de certains pays sont



même intrinsèquement favorables aux grosses entreprises. Il est donc urgent d'harmoniser les politiques macro-économiques, budgétaires, financières et autres, et les mesures incitatives en faveur des petites et moyennes entreprises. Toutefois, les politiques macro-économiques supposent en outre des mesures économiques et administratives propres à assurer l'intégration des PME à la grande industrie, en particulier lorsqu'elles sont sous-traitantes de grandes entreprises.

#### Conclusions

14. La Consultation a formulé les conclusions suivantes :

a) Les pays doivent manifester résolument leur volonté de créer un environnement propice à la croissance des petites et moyennes entreprises;

b) Il faut mettre en place d'urgence des politiques nationales favorables à la croissance du secteur des petites et moyennes entreprises. La planification devrait viser à inscrire ces politiques dans la politique macro-économique globale et les plans nationaux des pays en développement, compte tenu des liens entre les PME et les autres secteurs. Les politiques visant le développement du secteur de la micro-entreprise méritent aussi une attention particulière;

c) Les organisations non gouvernementales comme les associations de petites et moyennes entreprises, les chambres de commerce, les groupements de producteurs et les fédérations de coopératives ont un rôle déterminant à jouer en tant qu'agents essentiels du changement à travers un dialogue institutionnalisé avec les pouvoirs publics. Ces organismes peuvent aussi faire beaucoup en offrant à leurs membres des services d'appui efficaces;

d) Il est urgent d'élaborer un programme national d'action cohérent pour le développement de l'entrepreneuriat, notamment en réorientant les programmes et politiques d'enseignement et de formation en vue de favoriser le travail indépendant, la création de petites entreprises et l'éclosion des talents d'entrepreneur qui sont cruciaux pour le développement du secteur des PME;

e) Il est vital d'harmoniser efficacement les politiques macro-économiques, budgétaires, financières et autres avec les mesures incitatives propres au secteur des PME;

f) Aux premiers stades du développement des PME, il est souhaitable de confier à un organisme disposant d'un seul guichet la fourniture coordonnée des prestations. Cependant, à mesure que se développe le secteur des PME, il peut se révéler nécessaire, vu les prestations spécialisées demandées, de disposer de plusieurs organismes qui répondent aux besoins des différents groupes cibles. La formule du guichet unique est mieux adaptée à l'assistance au secteur de la micro-entreprise;

g) Il est essentiel d'instituer un train de mesures de soutien intégrées, que ce soit selon la formule du guichet unique ou selon celle des guichets multiples;

h) A mesure que se développe le secteur des PME, le rôle des organisations et associations qui travaillent au développement de la petite entreprise devrait évoluer, ce qui amènera une intervention plus importante du secteur non public dans le domaine des services d'appui aux petites et moyennes entreprises.

## Recommandations

15. La Consultation a fait les recommandations suivantes :

a) Il faudrait créer dans chaque pays en développement un organisme national doté de moyens puissants représentant toutes les parties intéressées (organismes scientifiques et techniques, organisations non gouvernementales, entrepreneurs, etc.) et placé à un niveau suffisamment élevé, qui serait chargé d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes de développement des petites et moyennes entreprises. La planification macro-économique visant à l'intégration des mesures de soutien aux PME à la politique économique globale se fera à travers les agents clefs du changement, à savoir les associations de PME, etc. L'organisme susmentionné devra élaborer, en étroite collaboration avec les associations de PME, un plan à long terme visant à l'éclosion des talents d'entrepreneurs. Il devra en outre harmoniser les politiques budgétaires, financières et autres avec les mesures d'incitation propres à favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises;

b) Il faudrait, avec la participation des associations de PME, réorienter comme il convient les politiques et programmes d'enseignement et de formation favorisant le développement des entreprises. Des institutions nationales devraient, lorsqu'il y a lieu, être créées en vue de renforcer les programmes de perfectionnement des chefs d'entreprise;

c) Il faudrait encourager la création et le développement des associations de petites et moyennes entreprises et d'artisans, incluant les micro-entreprises grâce à la mise en place de structures et institutions sociales, politiques et juridiques qui faciliteraient ce processus. L'ONUDI pourrait être appelée à faire une place plus grande au renforcement et au fonctionnement de ces associations dans ses activités et programmes;

d) Il faudrait mettre l'accent sur le développement des groupements de producteurs et des coopératives afin d'en faire d'importants instruments de promotion du secteur des petites et moyennes entreprises;

e) A mesure que le secteur des PME se développera, il faudra réduire le rôle des pouvoirs publics et ouvrir plus largement la voie aux structures non publiques et privées, notamment les associations et les sociétés de conseil, pour la fourniture de conseils, de services de promotion industrielle et autres services d'appui au secteur des petites et moyennes entreprises. En vue d'optimiser la fourniture d'une gamme complète de services d'appui et de vulgarisation au secteur des PME, il faudra peut-être mettre en place des réseaux d'organismes et d'associations.

## Question 2 : Améliorations de la productivité

### Conclusions

#### Modernisation des PME

16. On a mis en relief la nécessité de moderniser le secteur des PME afin d'améliorer la productivité et la qualité des produits. A ce sujet, la Consultation a formulé les conclusions suivantes :

a) Il faut élaborer et mettre en oeuvre des programmes de modernisation novateurs qui ne se limitent pas à la modernisation des équipements et des procédés mais visent aussi la tâche importante, du point de vue de la formation, de l'enseignement et de l'information, que représente la transformation des comportements;

b) Il faut mettre en place de nouveaux mécanismes pour mobiliser les moyens financiers nécessaires à la modernisation des PME, par exemple, le recours au capital-risque, au crédit-bail, l'accès aux marchés des capitaux, etc.;

c) Pour diverses raisons, il faut procéder à la modernisation de manière sélective;

d) Les politiques touchant les PME doivent être réorientées de façon à promouvoir la croissance et la modernisation en fonction du stade de développement des pays intéressés.

#### Mesures de soutien

17. La Consultation est arrivée aux conclusions suivantes :

a) Pour améliorer efficacement la productivité et la qualité et utiliser à plein les capacités, il faut fournir aux PME des informations et des conseils touchant la gestion et les questions techniques et portant notamment sur la formation, la commercialisation, les sources de financement, la maintenance, etc. Dans ce domaine, divers organismes nationaux et bureaux de conseil (y compris du secteur privé) ont un rôle essentiel à jouer;

b) Il faut que les divers organismes et associations regroupant des PME se constituent en réseaux pour optimiser les résultats des efforts de modernisation du secteur des PME et les diffuser largement;

c) Des domaines industriels dotés d'installations communes bien conçues et gérées efficacement peuvent être un excellent moyen de développement du secteur des PME s'ils sont le résultat d'une bonne analyse de la demande et du rapport coûts-avantages. La mise en place et l'entretien de ces domaines donnent au secteur privé et au secteur coopératif l'occasion d'intervenir.

#### Mise au point et transfert des techniques au profit des PME

18. La Consultation a formulé les conclusions suivantes :

a) Les PME n'ayant pas individuellement les connaissances techniques et les moyens financiers nécessaires à la mise au point de techniques, il faut que la recherche-développement dans le secteur soit un effort collectif. Il faut resserrer les liens entre centres de recherche-développement et PME. On pourrait envisager de confier de tels centres à des groupements de PME;

b) Il faut que le secteur des PME dispose de l'information la plus récente sur les techniques disponibles et les conditions de leur transfert si l'on veut que s'améliorent sa productivité et la qualité de ses produits et partant la compétitivité;

c) Dans plusieurs pays, de vastes perspectives de modernisation des techniques s'ouvrent aux PME dans des domaines nouveaux comme la micro-électronique, la biotechnologie, etc. Cependant, il faut leur faciliter l'accès à ces technologies.

Commercialisation de la production des PME

19. La Consultation est arrivée aux conclusions suivantes :

a) Prises isolément, les PME n'ont généralement ni les moyens financiers ni les moyens techniques de promouvoir la commercialisation de leurs produits tant sur le marché intérieur que sur le marché international. Il faut donc qu'elles puissent faire appel à des organismes qui élaborent des stratégies et plans de commercialisation et de vente, recueillent et analysent l'information sur les marchés nationaux et internationaux et prennent les contacts professionnels voulus en assurant les frais de promotion;

b) Les associations de PME, les coopératives et d'autres organismes ont un grand rôle à jouer dans l'assistance en matière de commercialisation;

c) Il faudrait fournir une assistance financière aux PME en créant des fonds de développement des marchés permettant de financer des voyages promotionnels à l'étranger et de nouer des relations d'affaires.

Programme de sous-traitance et de coopération interentreprises

20. La Consultation a conclu que les programmes de sous-traitance et de coopération interentreprises s'étaient révélés très utiles à la modernisation du secteur des PME dans plusieurs pays en développement.

Recommandations

21. La Consultation a fait les recommandations suivantes :

a) Il faudrait élaborer et appliquer des programmes détaillés et réalistes de modernisation du secteur des PME, grâce à une assistance bilatérale ou multilatérale, si nécessaire, compte tenu de la nécessité de moderniser les processus de production, et prévoir la formation et encourager l'évolution des mentalités, faute de quoi la modernisation sera un vain mot. A ce propos, il faut en priorité étudier la création de structures institutionnelles, ou renforcer celles qui existent déjà;

b) Il faudrait encourager la mise en place de mécanismes d'un nouveau genre pour mobiliser les fonds, y compris le capital-risque nécessaire à la modernisation;

c) Il faudrait moderniser certains sous-secteurs conformément aux priorités et besoins nationaux, sélectivement pour commencer, car les ressources sont limitées. Par exemple, il peut s'avérer nécessaire, dans un pays particulier, d'améliorer la productivité et la qualité dans certains sous-secteurs afin de faire face aux nouveaux besoins du marché, alors que d'autres sous-secteurs ont un bon potentiel d'exportation;

d) Il faudrait formuler les politiques relatives aux PME de manière à favoriser une croissance et une modernisation adaptées au niveau de développement du pays visé;

e) Pour améliorer les résultats du secteur des PME, il faudrait promouvoir les mécanismes institutionnels et les organismes de conseils appropriés (y compris ceux du secteur privé) afin que puisse être fournie

toute la gamme de services nécessaires. Les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération technique devraient apporter leur concours dans ce domaine en tenant compte de la situation locale, sur le plan économique notamment;

f) Selon le stade de développement du pays en développement considéré et ses impératifs - notamment géographiques - il faudrait que les diverses institutions et les différents organismes de conseils (y compris ceux du secteur privé) se constituent en réseaux afin de tirer le meilleur parti possible des efforts accomplis pour améliorer les résultats du secteur des PME;

g) Il faudrait envisager de créer des domaines industriels dotés d'installations communes et de centres modèles bien conçus et bien gérés, en se fondant sur des analyses de la demande et du rapport coûts-avantages;

h) Il faudrait créer des banques de données technologiques continuellement mises à jour dans les pays en développement; cette tâche serait confiée aux organisations gouvernementales et non gouvernementales; il faudrait par ailleurs réorganiser les arrangements institutionnels et les mécanismes d'approvisionnement pour aider les petites et moyennes entreprises à acquérir du matériel, des technologies, des prototypes et des modèles sur les marchés nationaux. On améliorerait ainsi les résultats du secteur des PME;

i) Pour assurer la mise au point, l'adaptation et l'application satisfaisantes des technologies modernes, il faudrait resserrer les liens entre centres de recherche-développement, universités et PME;

j) Il faudrait étoffer diverses institutions, y compris les coopératives et associations, pour qu'elles aident les PME à élaborer des stratégies et mécanismes de commercialisation de leurs produits sur le marché intérieur comme sur les marchés internationaux. Il faudrait ainsi améliorer la conception des emballages et des produits répondant aux besoins du marché, créer des centres de promotion du commerce et publier des répertoires ou des bulletins d'information sur le marketing; il faudrait envisager d'appliquer des mesures de stimulation des exportations telles que l'exonération de la taxe sur les ventes et de ménager les réserves en devises pour permettre aux entrepreneurs d'importer des matières premières, des pièces détachées, etc.;

k) Il conviendrait d'étudier des mécanismes assurant aux PME une part des marchés publics et autres mécanismes comparables que les pays en développement pourraient adopter;

l) Dans certains pays en développement, il faudrait intensifier les programmes de sous-traitance et de coopération interentreprises pour améliorer la productivité et la qualité des produits et aussi pour utiliser plus pleinement la capacité du secteur des PME. Les Etats pourraient envisager d'instaurer des cadres juridiques réglementant la sous-traitance afin de sauvegarder les intérêts des parties concernées. Les organismes d'appui devraient fournir une assistance, notamment en s'efforçant d'amplifier les activités de sous-traitance liant des PME de pays en développement à des PME de pays développés. Pour développer la sous-traitance locale et internationale, il serait souhaitable de créer des bourses de sous-traitance.

Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises

Conclusions

22. La Consultation a formulé les conclusions suivantes :

a) Le développement du secteur des petites et moyennes entreprises et la mobilisation des moyens financiers requis doivent s'appuyer sur une volonté politique. Il est possible de fixer des priorités entre les sous-secteurs industriels pour éviter de trop disperser les ressources. Il n'y a pas toujours une coordination suffisante entre les acteurs politiques et les acteurs économiques qui interviennent dans le développement du secteur. Il faut formuler des politiques pour encourager l'adoption de systèmes de prêts spéciaux et pour renforcer l'action des banques de développement et des banques commerciales qui, dans plusieurs pays en développement, constatent une grave détérioration de leur situation financière;

b) Les pays en développement n'offrent pas souvent aux entrepreneurs les mesures d'incitation et de soutien qui leur permettraient d'utiliser leur épargne personnelle et celle de la collectivité pour des investissements productifs. De telles mesures viseraient d'abord la mobilisation de l'épargne; elles devront s'inscrire harmonieusement dans l'environnement socio-économique de chaque pays. La mise en place de coopératives et de groupements de producteurs permet de mobiliser plus facilement l'épargne des petits entrepreneurs;

c) Dans un certain nombre de pays en développement, les PME ne peuvent pas prétendre aux mesures incitatives plus intéressantes qui sont offertes aux grandes entreprises. Il faut corriger cette situation. Ces mesures ne touchent pas toujours les entreprises les plus méritantes. Dans la plupart des pays en développement, il n'y a pas d'associations d'entrepreneurs dans le secteur des PME qui soient en mesure de proposer des politiques et programmes et disposent d'un véritable pouvoir de négociation. Très souvent, les entrepreneurs ne sont pas au courant de l'aide, notamment financière, qu'ils pourraient demander et éprouvent des difficultés à faire les démarches voulues pour l'obtenir;

d) Les taux d'intérêt bonifiés ne sont pas toujours le stimulant qui convient aux PME et peuvent même empêcher les petits entrepreneurs de prendre conscience des coûts. Ils risquent en outre de laminer les ressources des banques. Par ailleurs, lorsque les organismes de financement trouvent leurs fonds sur le marché libre alors que les taux d'inflation prévisibles sont élevés, les taux d'intérêt sont généralement élevés pour les PME, en particulier lorsque le coefficient d'endettement est lui aussi élevé;

e) Dans beaucoup de pays en développement, les établissements financiers traitent tant avec la grande industrie que la petite industrie et ne peuvent pas satisfaire les besoins propres aux PME. Les délais nécessaires au traitement des demandes de prêt sont souvent extrêmement longs et les procédures complexes. Cela est dû non seulement au fait que le personnel chargé par les banques d'évaluer les demandes n'est pas toujours compétent, mais aussi à l'insuffisance des informations fournies par les demandeurs sur les études de faisabilité. Il faut former les chefs de PME et les aider à identifier des projets viables et à réaliser des études de préinvestissement que les banques puissent accepter. Souvent, les chefs de PME ne peuvent fournir les garanties que les banques leur demandent pour leur accorder des prêts couvrant leurs besoins en capital fixe et en fonds de roulement;

f) Pour que le secteur se développe, il faut impérativement résoudre le problème que pose la fourniture de garanties suffisantes et, dans la plupart des pays, ce problème s'est révélé insoluble. Beaucoup de banques suivent la tradition et exigent une garantie sous forme de biens immobiliers - que la plupart des petits entrepreneurs ne peuvent pas fournir. Plusieurs pays en développement ont pris des mesures pour apporter à ce problème un début de solution; ils ont décidé, par exemple, que la garantie devait représenter une proportion donnée du prêt, ou accepté que cette garantie soit constituée par une créance sur l'équipement. D'autres ont autorisé le recours à un financement non monétaire pour réduire l'importance des prêts. Le financement non monétaire comporte notamment les éléments suivants : la location-vente, la location de biens d'équipement et les accords de rachat en ce qui concerne les besoins en capital fixe, et les marchés compensés dans le cadre desquels l'acheteur fournit la matière première, au titre du capital circulant. On peut aussi recourir aux coentreprises pour la fourniture de capital fixe et de capital circulant, associée à l'assistance technique, à l'approvisionnement en matières premières et à leur financement et, éventuellement, à la commercialisation;

g) Certains pays ont institué des fonds de garantie des prêts en vue de couvrir les banques qui octroient des crédits à risque aux PME. La plupart de ces fonds ont été créés par les Etats, les autres étant le fruit des efforts conjugués des Etats, des banques, d'autres établissements financiers et des compagnies d'assurance. Les primes sont généralement répercutées sur les bénéficiaires par le biais d'une augmentation du taux d'intérêt. Les prêts couverts par des mécanismes de garantie sont jugés coûteux, mais ils garantissent l'accès aux capitaux requis;

h) Les mécanismes d'aide à la constitution de fonds propres sont nécessaires si l'on veut assurer la promotion des PME. On s'intéresse de plus en plus à ces questions au niveau national et régional. Les sociétés privées de capital-risque créées dans plusieurs pays en développement ont eu jusqu'ici une incidence insuffisante sur le développement des PME. Elles demeurent cependant indispensables au développement du partenariat, et leur création doit être encouragée, particulièrement pour faciliter le transfert de nouvelles technologies;

i) Les petits entrepreneurs s'exposent en outre aux risques de change pour le remboursement du principal et des intérêts des prêts obtenus auprès de sources de crédit extérieures;

j) Les femmes qui créent des entreprises doivent être aidées grâce à des programmes d'appui spéciaux.

#### Recommandations

23. La Consultation a fait les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements des pays en développement devraient adopter et appliquer des politiques et stratégies pour veiller à ce que soient mobilisées les ressources financières et techniques dont les PME ont besoin pour se développer. Ces politiques et stratégies devraient comporter :

i) Des mesures visant tout particulièrement au redressement de la situation financière des établissements financiers et la mise en place à cette fin de politiques monétaires visant à donner

au secteur financier les incitations voulues pour lui permettre de modifier ses politiques en matière de crédit dans un sens favorable au secteur des PME;

- ii) Des mesures d'incitation et d'encouragement propres à mobiliser l'épargne en vue de la canaliser vers des investissements productifs;
- iii) La mise en place de mécanismes de financement en zone rurale;
- iv) Le renforcement de la coordination entre les organismes nationaux d'appui aux PME et les banques participant au développement de ce secteur;
- v) Un soutien aux PME grâce à des mesures d'incitation financière et fiscale adaptées;
- vi) La diffusion d'informations sur les mécanismes d'assistance financière et technique existants en vue de les faire connaître aux entrepreneurs et de familiariser ces derniers avec leur fonctionnement;
- vii) La création de fonds de garantie des prêts, leur renforcement et la reconstitution de leurs ressources, de préférence par la collaboration entre les pouvoirs publics, les banques et d'autres institutions, pour atténuer le problème d'absence de garanties auquel se heurtent les PME. Ces fonds devraient en principe être financièrement autonomes et autorenouvelables;
- viii) La création de mécanismes d'aide à la constitution de fonds propres faisant intervenir les pouvoirs publics pour que lesdits mécanismes atteignent leur objectif de renforcement du secteur local des PME;
- ix) Le développement et le renforcement de la sous-traitance associant les grandes entreprises et les PME, avec l'aide, en particulier, des bourses de sous-traitance;
- x) L'adoption de mesures visant à protéger les entrepreneurs des risques de change excessifs;
- xi) La fourniture d'une assistance technique, accompagnée du financement, pour l'identification des projets viables, les études de préinvestissement, le choix de la technologie, l'achat du matériel et des intrants industriels, la commercialisation et la gestion générale et technique pendant toute la durée du projet ;
- xii) La révision des codes d'investissement en vue de faciliter l'entrée des investissements étrangers directs;
- xiii) La promotion des associations de PME;
- xiv) Des programmes spéciaux de soutien aux femmes qui créent des entreprises, notamment la création d'associations les regroupant;



b) Les organismes de financement du développement et les banques commerciales devraient :

- i) Adopter des politiques et mener des activités propres à répondre aux besoins particuliers des PME, notamment l'ouverture de guichets spéciaux;
- ii) Perfectionner le personnel chargé de l'examen préalable des projets et conseiller les entrepreneurs sur le plan technique et sur le plan de la gestion;
- iii) Rationaliser les procédures pour que les demandes de prêts soient traitées dans les délais voulus et introduire des formules types et procédures simplifiées d'examen préalable pour les très petites entreprises;
- iv) Ouvrir des agences dans les zones rurales pour mobiliser l'épargne et fournir des services financiers sur place afin d'éliminer la distance physique et psychologique qui sépare les entrepreneurs ruraux des banques;
- v) Elargir le dialogue avec les petits et moyens investisseurs pour que toutes les parties bénéficient d'un traitement équitable dans les opérations de financement grâce à une ingénierie financière qui engloberait tous les éléments techniques et économiques, ainsi qu'un montage financier adéquat pour assurer le succès des projets;

c) En ce qui concerne la fourniture d'une garantie pour obtenir des prêts :

- i) Les pouvoirs publics, les institutions financières et les banques devraient assumer les risques liés aux prêts modestes qu'ils accordent aux artisans et aux entrepreneurs dans les zones défavorisées. En pareil cas, les qualités personnelles du micro-entrepreneur et la viabilité du projet devraient être acceptées comme "garantie". Il devrait en être de même dans le cas de chômeurs désireux de créer une petite entreprise, à condition que leur projet soit viable;
- ii) Les pouvoirs publics, les institutions financières, les banques et les bénéficiaires, en tant que partenaires dans la création de PME, devraient se partager la responsabilité du passif découlant des défauts de paiement dans le cadre des systèmes de garantie des crédits. Le degré de responsabilité de chaque partenaire devrait être défini cas par cas et en fonction de la situation socio-économique du pays;

d) Pour la définition et la mise en oeuvre concrète des politiques et des mesures énoncées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus, une concertation étroite devra être assurée avec les associations locales d'entrepreneurs.

Question 4 : Coopération régionale et interrégionale

Conclusions

24. La Consultation a formulé les conclusions suivantes :

a) Les PME sont des bénéficiaires privilégiés de l'aide internationale au développement. Elles contribuent à l'utilisation efficace des ressources humaines et matérielles, à l'atténuation de la pauvreté, au développement rural intégré et elles favorisent la participation des structures privées. On s'est donc intéressé en priorité au développement des PME dans les programmes bilatéraux et multilatéraux. Il faut, au niveau national, coordonner l'assistance financière et technique aux PME et instaurer des conditions propres à attirer les investisseurs;

b) La demande d'aide financière extérieure et d'assistance technique augmentera du fait du rôle décisif que les PME jouent dans l'industrialisation. Une assistance est nécessaire si l'on veut mieux utiliser et développer les systèmes de financement traditionnels et créer des mécanismes de financement nouveaux. Préalablement à l'accroissement de l'aide financière, on ne ménagera aucun effort pour arriver à un système financier sain et pour concevoir des moyens novateurs en vue de canaliser les ressources et d'assurer un meilleur accès aux institutions financières internationales. L'ONUDI peut jouer un rôle de catalyseur pour favoriser la coopération internationale visant à développer les PME, et de coordinateur des efforts qui y sont consacrés;

c) Les pays en développement ont besoin d'une assistance visant des domaines spécifiques tels que l'appui institutionnel aux services de promotion et le renforcement de la recherche-développement, tout spécialement en ce qui concerne l'adaptation des technologies et leur application à une échelle réduite, le financement des projets pilotes et la création de services consultatifs complets. Elles ont besoin de renseignements sur les sources susceptibles de leur fournir des technologies, des équipements et des matières premières;

d) Il existe de vastes possibilités de coopération Sud-Sud dans le secteur des PME dans des domaines tels que l'échange de données d'expérience et de renseignements, les coentreprises fondées sur des accords bilatéraux touchant la production et le commerce, la qualité et les normes d'uniformisation ainsi que la formation des chefs d'entreprise, des cadres, des technologues et des techniciens dans les centres d'excellence existants. Les donateurs multilatéraux ou bilatéraux devraient donc, s'il y a lieu, fournir l'appui financier voulu pour cette coopération Sud-Sud;

e) Les projets de coopération technique sont essentiels pour : la reformulation des politiques de développement du secteur des PME, afin d'intégrer ce développement dans les plans de développement nationaux; la création de conseils du développement dotés de puissants moyens pour sensibiliser les secteurs économiques et mobiliser les efforts du secteur privé afin d'atteindre les objectifs économiques nationaux et corriger les déséquilibres régionaux; le développement des capacités des chefs d'entreprise et des cadres; le réexamen des fonctions des divers organismes nationaux, dont les établissements de formation, pour mieux faire face aux défis futurs et renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud; le développement des services consultatifs; enfin la création d'associations de petits entrepreneurs et notamment d'associations de femmes chefs d'entreprise;

f) Les groupements de producteurs et les coopératives, dont les coopératives de production, sont des instruments efficaces de mobilisation des ressources de la collectivité; ils facilitent les achats en gros d'intrants agricoles et industriels et s'occupent du transport et de la commercialisation de la production. Ils sont aussi des pépinières de dirigeants et d'entrepreneurs;

g) Les institutions nationales et les organisations non gouvernementales doivent être des partenaires à part entière dans les efforts de coopération internationale visant à développer et à promouvoir les PME;

h) Il existe de nombreuses possibilités de collaboration entre les grandes entreprises et les PME qui peuvent apporter des solutions locales, adaptées et immédiates, et permettent de surcroît de créer les synergies nécessaires pour resserrer les mailles du tissu industriel national.

#### Recommandations

25. La Consultation a fait les recommandations suivantes :

a) Les donateurs multilatéraux ou bilatéraux devraient attribuer un rang de priorité plus élevé au secteur des PME, vu son importance pour le tissu économique des pays en développement. Pour que l'aide au développement ait le maximum de retombées bénéfiques et d'impact, il faudrait créer des mécanismes de coordination au niveau national et mondial. Au niveau national devrait être développée, par des mesures appropriées et à l'initiative des autorités nationales, la concertation entre les institutions internationales (ONUDI, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), etc.), les organismes donateurs et les représentants des PME. De telles initiatives devraient être prises en liaison avec le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au niveau mondial, il importe en tout premier lieu d'intensifier la coordination des actions en faveur des PME menées par les institutions internationales, dont les institutions financières internationales, et de procéder régulièrement à une évaluation commune du résultat de ces actions. Des experts pourraient être invités par l'ONUDI à se réunir afin d'examiner l'application et le suivi des recommandations et conclusions de la Consultation et d'étudier la possibilité de créer un groupe permanent consultatif sur les politiques et programmes en faveur des PME, en particulier au niveau régional;

b) Les pays industrialisés devraient faciliter l'accroissement des flux d'aide financière et d'assistance technique allant aux PME dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne la création de fonds pour prises de participation, les systèmes de garantie et, pour les organismes qui ne l'ont pas encore fait, l'ouverture d'un guichet spécial octroyant des ressources aux PME;

c) La participation, par le canal des associations, des futurs bénéficiaires des divers programmes et projets devrait être assurée dès la définition et l'élaboration de ceux-ci. A cette fin, il importe que soient considérées comme interlocuteurs privilégiés les associations locales d'entrepreneurs, lesquelles doivent être associées à la définition des besoins, à la mise au point des formules les plus susceptibles de les satisfaire et au contrôle de l'utilisation des aides;

d) L'ONUDI devrait engager le dialogue avec les institutions financières internationales et régionales en vue de créer un mécanisme ou un programme de coopération axé sur le renforcement de l'aide financière et de l'assistance technique;

e) Il faudrait s'intéresser en priorité aux formes et mécanismes nouveaux de coopération technologique internationale dans les domaines de la sous-traitance internationale, de la coopération interentreprises, de la mise au point de technologies de substitution, y compris le financement des projets pilotes pour en démontrer la viabilité et la rentabilité, et de l'aide au renforcement des services conseils pour faciliter la coopération dans les domaines susmentionnés. Dans le cadre de leurs programmes de coopération, les pays industrialisés devraient fournir aux pays en développement des renseignements sur les capacités institutionnelles de formation et de recherche et les sources de technologies et de savoir-faire afin de les aider à définir, formuler et négocier les projets d'investissement;

f) Il faudrait encourager au maximum les contacts entre les associations d'entrepreneurs des différents pays tant industrialisés qu'en développement en vue d'assurer un courant d'informations pratiques sur les divers aspects de la problématique des petites et moyennes entreprises et de rechercher entre homologues les formules les plus appropriées de coopération, notamment en ce qui concerne les transferts de connaissances et l'acquisition des compétences professionnelles, la formation, l'organisation du secteur des PME et la délimitation des domaines de coopération ou de partenariat entre entreprises;

g) Les pays en développement devraient tirer davantage parti des possibilités de coopération Sud-Sud, compte tenu de la diversité des stades d'industrialisation et de l'expérience déjà accumulée dans plusieurs pays en développement. Les mécanismes et instruments utilisables à cette fin sont notamment les suivants :

- i) Echanges de données d'expérience par le biais de réseaux organiques d'information;
- ii) Etablissement et diffusion de répertoires des sources de technologie et des fournisseurs d'équipement;
- iii) Promotion des coentreprises, y compris pour les services conseils;
- iv) Commercialisation, transport et entretien des machines;
- v) Formation et programmes de perfectionnement des gestionnaires et des chefs d'entreprise.

En élaborant les plans de coopération régionale et sous-régionale, on accordera une attention spéciale aux besoins des particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires. Les institutions régionales de développement, en particulier les commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies, devraient jouer un rôle dans l'élaboration de programmes conformes aux objectifs exposés plus haut en favorisant le développement du secteur des PME;

h) Etant donné les priorités et les besoins des pays en développement exposés plus haut, les domaines de coopération technique suivants doivent être privilégiés :

- i) Sensibilisation des pouvoirs publics, des associations d'industriels et des collectivités rurales et urbaines aux priorités, politiques et stratégies propices au développement des PME et au renforcement de l'entrepreneuriat;
- ii) Création de structures compétentes en matière de définition de projets et de recensement des entrepreneurs et en matière de formation de cadres et de techniciens;
- iii) Assistance à la formulation de politiques et stratégies, en particulier en ce qui concerne l'intégration et l'harmonisation des politiques macro-économiques et des mesures de soutien aux PME;
- iv) Assistance pour l'élaboration ou le renforcement des mesures organiques infrastructurelles et promotionnelles touchant les parcs industriels, les services de vulgarisation, les installations communes, la commercialisation, le contrôle de qualité et la normalisation.

C'est l'ONUDI qui devrait coordonner les efforts des Nations Unies et des organismes bilatéraux qui coopèrent sur le plan technique avec les pays en développement dans le secteur des PME, notamment pour les aider à renforcer leurs moyens de recherche-développement, pour promouvoir et faire connaître leurs projets pilotes, pour multiplier les services conseils, pour diffuser l'information sur les sources de technologies et promouvoir les coentreprises. L'ONUDI devrait promouvoir la coopération Sud-Sud dans ces domaines, notamment la diffusion de normes de qualité, et enfin la formation des entrepreneurs, des cadres et des techniciens. L'ONUDI devrait établir un annuaire rassemblant les différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les services spécialisés des organismes internationaux chargés du développement des PME, comportant une description sommaire des principales fonctions de ces services. Ceci serait de nature à favoriser la coopération bilatérale directe et à permettre l'instauration de relations souples entre les divers pays et à optimiser les délais et les frais résultant d'une telle coopération. Cet annuaire serait mis à jour périodiquement. L'ONUDI pourrait par ailleurs publier périodiquement un bilan des expériences de coopération bilatérale qui auraient réussi afin de permettre aux autres pays d'en profiter et de les adapter à leurs besoins;

i) Les organismes multilatéraux et bilatéraux devraient soutenir financièrement et techniquement le développement des coopératives de production dans le secteur des PME. L'ONUDI, l'OIT et l'Alliance coopérative internationale (ACI) devraient coordonner les activités de promotion et de développement dans le domaine des coopératives de production afin d'harmoniser les politiques et programmes, d'éviter les chevauchements et d'utiliser au mieux les ressources humaines et financières.

## I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### Couverture de la Consultation

#### Déclaration du Président de la Chambre de Commerce de Bari

26. Le Président de la Chambre de Commerce de Bari a loué les vertus des PME, à savoir leur souplesse et leurs facultés d'adaptation. Les PME favorisaient la création de petits marchés concurrentiels, elles alimentaient la croissance, elles avaient une activité formatrice et elles tiraient parti des ressources humaines locales. En outre, elles étaient souvent préférables aux grandes entreprises dans les pays en développement, car elles s'adaptaient de manière plus rationnelle aux besoins des marchés locaux et favorisaient un développement progressivement intégré. Toutefois, pour mettre en place des conditions favorables à leur épanouissement, il fallait que coopèrent divers acteurs du secteur public et du secteur privé, des sphères économiques et politiques, à l'échelon national et international. En outre, elles avaient besoin d'être soutenues, ce qui supposait une législation adaptée, des sources de financement, des services, des consultations et une collaboration diplomatique. Le Président de la Chambre de Commerce a indiqué que le réseau des chambres de Commerce était bien placé pour favoriser la croissance des PME. Il pouvait tirer parti de son expérience locale et internationale et la mettre au service du développement dans le tiers monde.

#### Déclaration du Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

27. Le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a déclaré que la ville de Bari était tout indiquée pour une réunion sur les PME, non seulement en raison de l'importance croissante des PME dans le sud de l'Italie, mais aussi parce que ce secteur avait progressé dans tout le bassin méditerranéen. L'Italie jouait un rôle moteur en dispensant une aide multilatérale par l'intermédiaire d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'ONUDI, et avait consacré des ressources non négligeables à l'industrialisation des pays en développement. A ce propos, l'Italie avait défini certaines priorités. Aux niveaux technique et administratif, forte de son expérience, elle était convaincue que toute assistance devait être suffisamment souple, adaptée aux aptitudes et aux capacités locales et intégrée à un programme de développement. Au niveau régional, l'Italie donnait la priorité au développement du bassin méditerranéen, mais son assistance visait aussi l'Afrique au sud du Sahara, l'Asie et l'Amérique latine. On se heurtait à un problème difficile, à savoir celui de l'utilisation rationnelle des ressources, mais il fallait néanmoins favoriser les échanges et mettre un terme au protectionnisme. En outre, la coopération en matière de développement devrait, à l'avenir, tenir compte des besoins des populations et promouvoir une croissance autonome. Les PME pouvaient jouer un rôle clef dans ce sens et la consultation marquait un jalon important dans les initiatives lancées à l'échelon mondial dans ce domaine.

#### Déclaration du Président de l'Institut pour la coopération économique internationale et le développement

28. Le Président de l'Institut pour la coopération économique internationale et le développement a déclaré que son institut suivait attentivement la question du développement des PME et était convaincu qu'il ne suffisait pas de créer de gigantesques complexes industriels, pour ensuite s'en désintéresser; de fait, c'était l'élément humain, l'entrepreneur local utilisant les

ressources humaines, qui faisait progresser l'industrie. L'Italie était un bon exemple des retombées bénéfiques des PME; en effet, la structure industrielle du pays s'était renforcée notamment grâce aux milliers de PME qui y avaient vu le jour ces 20 dernières années. L'expérience accumulée dans le sud de l'Italie avait montré, toutefois, qu'il ne servait à rien de copier les structures industrielles du Nord. Il fallait plutôt mettre l'accent sur le développement d'activités comme l'artisanat et le tourisme. Cela était vrai aussi pour les pays en développement qui, au lieu de copier les pays développés, devaient promouvoir des activités correspondant à leurs ressources naturelles et humaines. Le Président de l'ICEPS a émis le vœu que la Consultation donne une impulsion nouvelle au développement de PME qui seraient des modèles de développement endogène et autonome.

#### Déclaration du Directeur général de l'ONUDI

29. Après avoir remercié le Gouvernement et le peuple italiens de l'hospitalité dont ils ont fait preuve en accueillant la Consultation, le Directeur général de l'ONUDI a déclaré que la ville de Bari, porte de l'Italie du sud et centre industriel, était tout indiquée pour servir de cadre à la Consultation sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives. L'importance de ce secteur pour l'industrialisation était désormais reconnue. Aussi l'ONUDI avait-elle consacré une attention toute particulière aux petites entreprises et aux entreprises rurales, notamment dans le cadre des programmes de développement rural intégré, puisque plus de 75 projets étaient en cours d'exécution dans des pays en développement. La coopération entre les entreprises figurait aussi en bonne place dans les activités récentes de coopération technique. Le rôle stratégique et critique des PME, qui assuraient de 10 à 20 % de la production industrielle et employaient de 40 à 60 % de la main-d'oeuvre tenait à ce qu'elles opéraient souvent de manière plus efficiente et à des coûts compétitifs sur des marchés locaux relativement étroits. En outre, elles avaient la souplesse requise pour adopter et utiliser des techniques de pointe et elles autorisaient un mode de production adapté aux objectifs de décentralisation industrielle. La contribution des PME à l'économie d'un pays étant le fruit de l'activité de milliers d'hommes et de femmes entrepreneurs, il fallait créer un environnement favorable pour que leur esprit d'entreprise et leurs talents, fers de lance de l'initiative privée, puissent s'exprimer. Toutefois, pour que cet environnement exerce ses effets, il fallait le compléter par un programme cohérent de mesures de soutien. Le Directeur général a conclu son discours en se disant convaincu que les échanges auxquels donnerait lieu la consultation guideraient l'ONUDI et les gouvernements dans l'application de mesures visant à développer le secteur des PME, dans l'intérêt de chacune des entreprises le composant.

#### Election du bureau

30. Le bureau ci-après a été élu :

Président :	Giuseppe Jacoangeli (Italie), ancien ambassadeur et collaborateur du Directeur aux affaires économiques au Ministère des affaires étrangères
Rapporteur :	John Edward Garcia (Trinité-et-Tobag), deuxième Vice-Président, Credit Union Bank, Directeur général, County Council Employees Credit Union Corporation

Vice-Présidents : François Xavier Eloundou (Cameroun), Directeur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Ministère du développement industriel et commercial

Ervin Ernst (Hongrie), Administrateur délégué, Banque de commerce et de crédit

Mahanum Itam (Malaisie), Directeur adjoint, Direction de l'industrie, Ministère du commerce et de l'industrie

Adoption de l'ordre du jour

31. La Consultation a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la Consultation
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Présentation des questions par le Secrétariat de l'ONUDI
5. Examen des questions :

Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises

- a) Intégration des politiques et stratégies intéressant les petites et moyennes entreprises dans les plans globaux de développement;
- b) Harmonisation de la politique macro-économique budgétaire, financière et autre avec les mesures d'encouragement aux petites et moyennes entreprises;
- c) Instauration d'un environnement adapté et engagement à long terme des pouvoirs publics en tant que priorité pour le développement des petites et moyennes entreprises;
- d) Mise en place au niveau national d'établissements chargés des programmes de perfectionnement des chefs d'entreprise;
- e) Rôle des coopératives industrielles;
- f) Nécessité d'un organisme "à guichet unique" chargé de coordonner l'approvisionnement en moyens de production des petites et moyennes entreprises;
- g) Rôle des associations de petites et moyennes entreprises.

Question 2 : Améliorations de la productivité

- a) Infrastructure institutionnelle, services de vulgarisation et domaines industriels;



- b) Transfert et mise au point de techniques destinées aux petites et moyennes entreprises;
- c) Commercialisation des produits des petites et moyennes entreprises;
- d) Programme concernant la sous-traitance et la coopération d'entreprise à entreprise.

Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises

- a) Politique et mesures pratiques propres à faciliter l'accès aux institutions de financement;
- b) Application effective de la politique de crédit;
- c) Guichets spéciaux pour le financement des petites et moyennes entreprises aux niveaux national, régional et international;
- d) Innovations en matière de garanties;
- e) Disponibilité de capital-risque et accès à cette ressource financière;
- f) Systèmes officiels de soutien et institutions chargés de promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les femmes.

Question 4 : Coopération internationale et régionale

- a) Formation;
  - b) Transfert et mise au point des techniques;
  - c) Financement des petites et moyennes entreprises;
  - d) Commercialisation.
6. Rédaction des conclusions et recommandations
7. Adoption du rapport de la Consultation

Etablissement de groupes de travail

32. La Consultation a établi deux groupes de travail chargés de débattre les questions et de proposer des conclusions et recommandations qui seront examinées à la dernière séance plénière. M. François Xavier Eloundou (Cameroun) a présidé le groupe de travail chargé des questions 1 et 2 et M. Ervin Ernst (Hongrie) le groupe de travail chargé des questions 3 et 4.

Déclaration du Président de la Consultation

33. Le Président de la Consultation, après avoir remercié les participants de la confiance qu'ils lui ont accordée, a souligné qu'il ne pouvait y avoir de véritable développement économique que grâce aux efforts combinés et coordonnés de tous les secteurs de la société; la multiplication des PME pourrait donc encourager efficacement tous les secteurs de la société à

participer davantage au développement économique. En Italie, les PME formaient l'armature de l'industrie; elles pouvaient donc être un instrument efficace de promotion du développement industriel et économique dans les pays en développement. L'économie mondiale souffrait de certains problèmes qui touchaient tout particulièrement les pays en développement, dont l'aggravation du fardeau de la dette, la baisse des cours des produits de base, les pratiques commerciales restrictives et les fluctuations erratiques des taux de change; aussi fallait-il mettre en place de nouveaux instruments pour venir à bout de ces difficultés. La Consultation devrait passer en revue toutes les possibilités qu'offraient les PME et proposer des moyens propres à assurer le développement de ce secteur.

#### Déclaration du Directeur de la Division du Système de consultations de l'ONUDI

34. Le Directeur de la Division du Système de consultations a déclaré que la vocation fondamentale du Système de consultations était de promouvoir un processus d'industrialisation instaurant un climat dans lequel les projets d'investissement avaient des retombées économiques tangibles et favorisaient une croissance autonome. Dans ce contexte, les PME pouvaient être des agents efficaces de transformation économique et d'industrialisation, tout en servant de pépinières d'entrepreneurs. Dans les pays en développement, on ne manquait pas d'hommes et de femmes dotés de l'esprit d'initiative, de l'énergie et de la prévoyance requis pour pouvoir tirer parti des nombreuses possibilités d'investissement qu'offraient les PME. Les difficultés venaient plutôt de la nécessité de lutter contre l'inertie, de surmonter toutes sortes d'obstacles et de modifier les comportements de la société et des rouages administratifs pour que puissent s'exprimer le potentiel humain et s'épanouir les forces vives de l'entreprise. Toutefois, si l'on voulait que le secteur des PME dans les pays en développement se développe et se structure, il fallait que deux conditions soient remplies : rentabilité quasi immédiate et autonomie en devises. Ces deux préalables reflétaient les deux phénomènes bien connus qui dominaient actuellement la réflexion en matière de développement, à savoir le fardeau croissant de la dette et la tendance à la privatisation.

35. Le Directeur de la Division du Système de consultations a conclu sa déclaration en appelant l'attention des participants sur les documents de travail ID/WG.492/4 à 7, où ces quatre questions étaient traitées dans le détail, et particulièrement sur les sections intitulées "conclusions" où était présenté un cadre pratique pour les travaux des groupes de travail et la formulation de conclusions et recommandations.

#### Documentation

36. On trouvera à l'annexe II la liste des documents publiés avant la Consultation.

#### Adoption du rapport

37. Le rapport de la première Consultation sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, a été adopté par consensus à la dernière séance plénière tenue le 13 octobre 1989.

## II. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES SEANCES PLENIERES

38. Tous les intervenants ont exprimé leur confiance en l'ONUDI et l'ont félicitée de l'excellente organisation de la réunion. Ils se sont aussi déclarés très satisfaits du lieu choisi pour la tenir et de l'accueil que le pays hôte leur avait réservé. Ils ont félicité les membres du bureau, puis ont exprimé leur avis sur les points exposés ci-après.

39. A titre d'introduction générale, de nombreux participants ont décrit les facteurs favorables et défavorables au développement des PME dans leur pays. Dans de nombreux pays en développement, les politiques industrielles évoluaient en profondeur et favorisaient davantage le secteur privé, particulièrement par la création et la promotion de PME. Cette tendance au pragmatisme économique était très encourageante, en particulier parce qu'elle recelait de nombreuses possibilités de coopération. Certains participants ont fait observer que l'on comprenait de mieux en mieux l'importance du rôle joué par les PME, tant comme sources de production économique que comme créatrices d'emplois. On a cité le cas d'un pays où le nombre de PME avait décuplé en 25 ans. Un participant d'un pays à économie planifiée a décrit les réformes économiques arrêtées et appliquées dans son pays. La promotion des PME du secteur privé dans de nombreuses branches d'activité, tout particulièrement dans l'agriculture, était un aspect fondamental de ces efforts.

40. L'attention a été appelée sur la grande diversité des besoins des pays en développement; en effet, dans certains pays, on pouvait avoir besoin de PME hautement spécialisées utilisant des techniques de pointe, alors que des pays moins avancés où le tissu économique était beaucoup plus lâche pouvaient avoir besoin de technologie moins avancée. Dans tous les cas, cependant, les PME pouvaient contribuer de manière tangible au développement économique, à la mobilisation de l'épargne intérieure et à la création d'emplois. De l'avis général, la question des PME était extrêmement complexe et il n'y avait pas de panacée, telle que l'allocation de fonds ou le renforcement de la formation des chefs d'entreprise, pour lever les contraintes pesant sur ce secteur. Lorsque l'on envisageait de créer ou de promouvoir des PME, il fallait prendre en considération toute une palette de facteurs interdépendants.

41. On a énoncé plusieurs conditions indispensables au succès des PME dans les pays en développement dont la promotion de l'esprit d'entreprise, la mise en place d'un cadre propice, l'existence de structures socio-professionnelles, l'attitude favorable des pouvoirs publics, des moyens de formation adaptés et, enfin, la facilité d'accès aux circuits financiers.

42. Les participants ont estimé que parmi les nombreuses conditions de viabilité économique et financière, il fallait encore que les PME puissent compter sur des cadres et des services d'appui dotés des compétences requises; on a souligné à ce propos la nécessité d'assurer la formation voulue. Un participant d'un pays en développement a fait observer que les personnes hautement qualifiées se tournaient souvent vers les emplois du secteur public en raison du statut social qui s'y attachait traditionnellement. Aussi fallait-il impérativement réformer en profondeur l'enseignement en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise sans lequel il ne pouvait y avoir de PME.

43. On a ensuite évoqué les difficultés rencontrées pour obtenir des fonds auprès des établissements financiers et des intermédiaires afin de créer et d'exploiter des PME. Bien que les prêts à des conditions de faveur fussent préconisés pour les PME, les institutions financières internationales et

régionales adoptaient une attitude nettement discriminatoire en décourageant la création de ces entreprises et en favorisant au contraire les projets d'investissement et les projets industriels à grande échelle. Le rôle clef joué par les PME en tant qu'agents de la transformation industrielle étant désormais patent, la position des banques était difficile à comprendre.

44. On a estimé que l'un des facteurs clefs de l'amélioration de la productivité des PME était le contrôle de la qualité, gage d'une commercialisation plus large. Sur ce thème, on a indiqué que dans une région en développement, la dégradation du climat économique se traduisait par un manque de compétitivité des PME, de sorte qu'il leur était impossible d'élargir leurs parts de marché; c'était même le contraire qui se produisait. Autre obstacle rencontré : la difficulté croissante qu'il y avait à identifier dans le secteur des PME des projets viables qui se prêtaient à une coopération internationale.

45. Le représentant de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UIAPME) a félicité le Secrétariat de l'ONUDI de la qualité des documents présentés à la Consultation, puis a fait le bilan des activités récentes de son organisation. Grâce à l'intervention et à l'assistance d'organisations internationales comme l'ONUDI, elle pouvait élargir encore le champ de ses activités prioritaires et renforcer sa contribution au développement du secteur des PME dans les pays tant développés qu'en développement.

46. Le représentant de l'Assemblée mondiale des PME (WASME) a abordé les grands thèmes traités dans les documents de travail : environnement propice à la croissance des PME, amélioration de la productivité, financement, rôle des associations de PME et, enfin, coopération internationale. Il a formulé plusieurs suggestions sur les mesures propres à aider efficacement le secteur des PME dans les pays en développement. Il a notamment proposé que l'on définisse clairement et sans ambiguïté les politiques de développement et les politiques industrielles touchant les PME, que l'on crée des commissions nationales sur la formation et les activités de promotion nécessaires aux PME dans les pays en développement, que l'on évalue avec précision le rôle des femmes dans ce secteur et, enfin, que l'on crée au sein des organisations internationales comme l'ONUDI un service spécialement chargé des PME. Il a promis de parler plus longuement de ces questions dans les groupes de travail. La WASME a offert de mettre sa vaste expérience et son savoir-faire à la disposition de toutes les parties intéressées des pays en développement et des organisations internationales en vue de mettre les mesures concrètes évoquées ci-dessus en pratique.

47. Divers participants ont exprimé leur appui aux activités entreprises dans le cadre du Système de consultations en général. Ce système avait apporté une aide pratique aux pays membres désireux de formuler des politiques et stratégies de développement industriel. Les participants ont souligné que la Consultation venait au bon moment puisque l'on procédait actuellement à la réévaluation en profondeur du rôle joué des PME dans une croissance industrielle autonome.

48. Avant de clore la séance plénière, le Président a résumé les déclarations des participants. Il a fait observer qu'elles avaient pour thème commun la reconnaissance de l'importance des PME dans le développement économique. Tous les pays apportant leur précieuse expérience, le débat s'en était trouvé enrichi et allait aboutir à la formulation de recommandations susceptibles de promouvoir le secteur vital que forment les PME.

III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS 1 ET 2 :

Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises

49. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de créer un environnement propice à la croissance des PME dans les pays en développement. A ce propos, on a estimé que par la planification stratégique, on devait inscrire les politiques de promotion des PME dans un cadre macro-économique et dans les plans nationaux. Certains participants ont estimé qu'il fallait réorienter l'enseignement et la formation dans les pays en développement en vue d'encourager une croissance plus rapide des PME. On a évoqué la question du préjugé favorable aux grandes entreprises caractérisant les politiques industrielles, commerciales, budgétaires et financières de nombreux pays en développement. On a jugé qu'il fallait impérativement lutter contre ce préjugé afin que les PME puissent s'épanouir dans un environnement propice. Plusieurs participants ont indiqué que des mesures concrètes devaient être prises pour favoriser la croissance effective du secteur des micro-entreprises, afin d'arriver à un développement équilibré de tout le tissu industriel, des micro-entreprises aux grandes entreprises. On a pris conscience du rôle fondamental que pouvaient jouer les associations de PME dans l'élaboration de programmes et de politiques de développement du secteur.

50. Les pays doivent manifester résolument leur volonté de mettre en place un environnement propice à la création et au développement des PME, notamment a) en mettant en place des infrastructures adaptées à leurs besoins (électricité, eau, desserte, téléphone, etc.) et b) en garantissant des conditions stables d'accueil pour les investissements privés.

51. On a souhaité que soient effectivement appliqués des politiques et programmes en faveur des PME et plusieurs participants ont suggéré à cette fin la création d'organismes nationaux dotés de prérogatives étendues. Ces organismes auraient pour mission de coordonner et de suivre tant l'élaboration que l'exécution desdits programmes et politiques et la fourniture des facteurs de production dont les PME ont besoin pour assurer leur développement. Pour assurer une coordination effective entre les diverses institutions (gouvernementales et non gouvernementales), il était essentiel que ces organismes aient des prérogatives suffisamment étendues.

52. Le rôle prépondérant que jouaient les hommes et les femmes dans le développement des PME a été souligné. A ce propos, on a indiqué qu'il fallait renforcer les programmes de formation. On a par ailleurs proposé la création d'instituts nationaux chargés d'assurer la mise en oeuvre de ces programmes, afin de favoriser l'éclosion des talents d'entrepreneurs nécessaires au développement du secteur des PME.

53. On a en outre souligné qu'il importait de créer des mécanismes institutionnels efficaces chargés de fournir une gamme complète de services d'appui aux PME. On a fait remarquer que les organismes d'Etat chargés de l'aide aux petites entreprises avaient tendance à devenir lourds et bureaucratiques. Il fallait donc mettre en place des mécanismes institutionnels sur une base régionale ou locale, en tenant compte des besoins propres à chaque pays. On a par ailleurs suggéré que les organismes locaux d'entraide soient renforcés afin d'être en mesure de jouer un rôle moteur dans la promotion des PME. Cela était particulièrement vrai pour le secteur des micro-entreprises.

54. Plusieurs participants ont appelé l'attention sur les coopératives industrielles et coopératives de services qui avaient, dans de bonnes conditions, fourni un appui en matière de commercialisation et d'approvisionnement en matières premières, et même des conseils techniques et des services de vulgarisation.

55. Les associations de PME et les chambres de commerce avaient un rôle vital à jouer dans le développement des PME. Aussi le rôle de catalyseur qui incombait aux pouvoirs publics lors de la phase initiale de développement des PME devait-il progressivement être confié à ces structures non gouvernementales et privées.

56. On a indiqué que pour les petits entrepreneurs, en particulier dans les micro-entreprises, il était souhaitable d'instaurer un guichet unique chargé de leur fournir tous les facteurs de production dont ils avaient besoin. Au fur et à mesure que les PME se développeraient, elles pourraient avoir besoin de prestations spécialisées, selon le stade de développement de chaque pays. On pourrait alors envisager la création de plusieurs organismes. A ce propos, on a examiné la question de la création de réseaux d'organismes et d'associations et de sociétés privées de conseil en vue d'optimiser la fourniture d'intrants aux PME, sur la base la plus large possible.

#### Question 2 : Améliorations de la productivité

57. Plusieurs participants ont souligné qu'il était nécessaire de moderniser le secteur des PME en vue d'améliorer la productivité et la qualité, mais aussi d'utiliser plus pleinement les capacités grâce à l'adaptation des produits, à l'amélioration de leur conception, etc. On a insisté sur la nécessité qu'il y avait d'élaborer des stratégies et programmes complets et novateurs pour la modernisation du secteur des PME. On a jugé qu'il était essentiel d'y incorporer des mesures visant à modifier les comportements, en plus de procédés modernes de production, de la formation, etc. On a également fait remarquer que les politiques en matière de PME devaient être réorientées de façon à ne pas empêcher le processus de croissance et de modernisation.

58. Certains participants ont évoqué les problèmes que posait la mobilisation de fonds, y compris des capitaux à risque, etc., nécessaires à la modernisation des PME. On a estimé, étant donné la pénurie de ressources, que le programme de modernisation devait être appliqué sur une base sélective de sorte que l'on engage des activités dans certains sous-secteurs bien déterminés, en fonction des besoins et des priorités du pays en développement intéressé. En effet, certains sous-secteurs avaient parfois des débouchés plus intéressants sur les marchés intérieurs et les marchés internationaux.

59. Le rôle important joué par divers institutions nationales et organismes de conseil (y compris ceux du secteur privé) en matière de fourniture de services d'appui aux PME a été examiné. On a fait remarquer que ces institutions devaient être encouragées ou renforcées afin d'être en mesure de fournir aux PME les conseils en matière de gestion et de technologie dont ces dernières avaient besoin, en particulier en ce qui concernait la formation, le marketing, les sources de financement, etc. On a également souligné l'importance de l'assistance bilatérale et multilatérale dans ce domaine, compte tenu notamment des conditions économiques et autres rencontrées localement. Il fallait créer des réseaux d'institutions et d'associations de PME en vue d'optimiser les améliorations apportées au fonctionnement du secteur des PME sur une base très large, en fonction du stade de développement et des critères géographiques et autres.

60. Plusieurs participants ont souligné les avantages offerts par les parcs industriels considérés comme un instrument précieux pour le développement du secteur des PME. Toutefois, certains participants ont indiqué que les résultats obtenus dans ce domaine étaient mitigés. A ce propos, on a soulevé la question de la nécessité d'une étude de faisabilité avant la création d'un parc industriel. On a également indiqué que la création et l'exploitation des parcs industriels étaient des activités où le secteur privé et les organismes coopératifs pouvaient jouer un rôle.

61. Certains participants ont souhaité que soient engagés des efforts collectifs de recherche-développement pour la mise au point de technologies dans le secteur des PME, car elles n'avaient ni la compétence technique, ni les ressources financières requises. On a insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre les centres de recherche-développement et les PME. On a évoqué la possibilité de créer des consortiums de PME chargés de la gestion de ces centres.

62. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de faciliter aux PME l'accès aux toutes dernières informations sur les technologies proposées et sur les conditions de leur transfert. Afin de faciliter la recherche de sources de technologies et de matériel, il fallait créer des banques de données dans les pays en développement.

63. Les PME n'ayant individuellement ni les ressources financières, ni l'expertise technique requises pour commercialiser leurs produits sur les marchés intérieurs et internationaux, il importait de mettre en place des stratégies et des mécanismes de promotion des ventes et de marketing. On a cité les associations de PME, les coopératives et autres organismes qui pouvaient jouer un rôle efficace dans la promotion commerciale.

64. Plusieurs participants ont salué la contribution précieuse qu'apportaient les programmes de sous-traitance et de coopération interentreprises en matière d'amélioration de la productivité et de la qualité débouchant sur l'élargissement des marchés intérieurs et internationaux. On a donc instamment souhaité que ces programmes soient amplifiés.

#### IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS 3 ET 4

##### Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises

65. Une fois présenté le document de travail sur la question 3 (ID/WG.492/6), plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de revoir les différents types d'arrangements financiers et de trouver de nouvelles approches en vue d'aider les PME à s'assurer des concours financiers. Chaque pays devait trouver les solutions qui lui convenaient à partir de ses données propres. Certains participants ont donné comme exemples d'interventions ayant été utiles pour promouvoir le développement du secteur des PME les prestations offertes dans leur pays par les organismes chargés de l'appui aux PME.

66. On a indiqué que si le financement (délais de mobilisation, volume des fonds), était un facteur très important, il fallait néanmoins l'envisager comme un élément parmi un ensemble de mesures d'aide aux PME, lesquelles pouvaient aussi viser l'élaboration des projets, les services de vulgarisation, etc. On a vu dans la coopération technique un complément à la

coopération financière; il fallait associer ces deux types d'assistance et y inclure la formation, le suivi, des conseils sur les tendances des marchés et les options technologiques, l'aide pour l'établissement des demandes de financement, ainsi que des conseils sur les sources de financement appropriées. Selon certains participants, ces prestations incombaient aux banques car elles entraient dans le cadre du financement, mais selon d'autres, les organismes de soutien aux PME étaient les mieux placés pour cela.

67. Pour certains participants, les moyens financiers ne manquaient pas, mais le vrai problème était l'accès des PME aux établissements financiers. Un participant a évoqué la distance physique et psychologique que devaient franchir les PME pour avoir accès au crédit. Le représentant de la WASME a indiqué que l'aide financière ne parvenait pas souvent jusqu'aux toutes petites entreprises. Les entrepreneurs avaient besoin d'information sur les financements envisageables. Le facteur temps dans l'accès au financement revêtait une importance critique. On consacrait souvent trop de temps à l'examen préalable des projets; quant aux procédures d'octroi de prêts, elles pouvaient être simplifiées.

68. On a estimé que le volume des ressources financières était suffisant et que le problème était plutôt l'absence de bons projets. Aussi des études de faisabilité soigneusement réalisées étaient-elles nécessaires. La notion d'"ingénierie financière" avancée par un participant faciliterait l'élaboration et l'exécution des projets.

69. Il a été indiqué que les petits entrepreneurs pourraient former des associations, ce qui renforcerait leur pouvoir de négociation face aux banques et leur permettrait d'influer sur les politiques touchant les PME. Les réseaux de chambres de commerce ou d'associations pourraient aussi offrir des services de vulgarisation, mais on a fait observer que les chambres de commerce dans les pays en développement auraient, elles aussi, besoin d'assistance. Un participant, tout en reconnaissant l'utilité de ces associations, estimait qu'il fallait énoncer clairement les objectifs concrets des coopératives ou associations afin d'éviter toute résistance de la classe politique.

70. Les micro-entrepreneurs avaient des difficultés particulières à obtenir des crédits et pour eux un financement plus libéral était nécessaire. On a indiqué qu'une procédure normalisée de présentation des petits projets pourrait être utile.

71. Le débat sur la question des garanties a été très animé. Selon une opinion exprimée par certains participants, les garanties étaient nécessaires pour couvrir les risques des banques, tandis que d'autres participants estimaient que les micro-entrepreneurs devaient faire l'objet d'un traitement particulier car ils ne disposaient d'aucun bien à offrir en garantie. Pour un participant, la viabilité d'un projet était une garantie suffisante; un autre a indiqué que l'expérience avait montré que dans le secteur non structuré, les remboursements se faisaient généralement mieux.

72. Le débat sur les garanties s'est orienté sur la responsabilité en matière de garantie et sur la répartition des coûts. Certains participants estimaient qu'elles devaient être subventionnées et d'autres que les entrepreneurs devaient en assumer une partie du coût. Selon un autre avis encore, le coût des garanties pouvait être réparti sur une base tripartite entre les banques,



l'Etat et les entrepreneurs. Plusieurs participants ont indiqué que des fonds de garantie industrielle de l'Etat et des banques et autres établissements financiers fonctionnaient dans de bonnes conditions dans leur pays, au bénéfice des PME.

73. Les différents types de financement existants ont été examinés et certains participants estimaient que l'absence de ressources de trésorerie était le problème le plus critique. Il fallait impérativement associer les banques à l'élaboration des projets dès la phase initiale. Un participant a cité un mécanisme d'indemnisation du chômage dans lequel les allocations versées pouvaient servir à la création d'une petite entreprise.

74. Le financement non monétaire était considéré comme une source importante de capital circulant pour les petites entreprises; on a cité le leasing et les accords de rachat de règlements en produits, ainsi que la production directe pour l'acheteur qui fournit les fonds de roulement sous la forme de matières premières et d'avances.

75. L'utilisation de l'épargne privée comme source de financement a été mentionnée par un participant, tandis qu'un autre a évoqué le problème de la fuite de l'épargne dans son pays et l'importance du cadre politique et économique.

76. Certains participants ont souhaité la création d'un fonds national d'aide à la création de petites entreprises. D'autres ont noté que les fonds de capital-risque existants ne répondaient pas aux attentes des PME.

77. Dans certains pays, il fallait prendre des dispositions en vue de mettre en place des mécanismes pour l'achat par les entreprises publiques de biens produits par les PME. On a aussi proposé la création de bourses de sous-traitance. On a enfin reconnu la nécessité de mesures visant à atténuer les risques de change excessifs auxquels les entrepreneurs étaient exposés.

78. Un participant a souhaité la mise en place d'un forum permanent et structuré permettant un dialogue ininterrompu entre les établissements financiers et les organismes de promotion des échanges, ainsi qu'avec les organisations d'assistance technique traitant avec les PME.

79. On a constaté qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes de soutien spéciaux pour les créatrices d'entreprises, afin de les familiariser avec le marketing et l'amélioration de la qualité des produits. En outre, il fallait encourager la création d'associations de créatrices d'entreprises. Un participant a décrit les mesures spéciales d'incitation - financement libéral notamment - prises en faveur des créatrices d'entreprises dans son pays.

#### Question 4 : Coopération internationale et régionale

80. L'ONUDI avait un rôle crucial de catalyseur à jouer dans le développement du secteur des PME, à la fois comme source d'information et comme source d'assistance technique. Un certain nombre de participants ont suggéré que l'on pourrait publier un répertoire des sources bilatérales et multilatérales d'assistance technique et financière.

81. Un certain nombre de participants ont souligné que les instituts nationaux et internationaux, ainsi que les organismes non gouvernementaux, avaient un rôle à jouer dans la coopération avec les PME.

82. On a souligné l'importance du rôle joué par les coopératives de production et on a estimé que la coopération internationale avec les coopératives de production et les coopératives artisanales devrait être élargie dans les différentes régions.

83. La coopération interentreprises sous forme de transfert de technologie et de coentreprise est progressivement devenue une forme de coopération répandue entre pays industrialisés et pays en développement. Afin de faciliter ce type de coopération, un certain nombre de participants ont noté que l'intervention, l'encouragement et l'appui des pouvoirs publics aux entreprises des pays industrialisés étaient nécessaires si l'on voulait convaincre les entrepreneurs des avantages et des débouchés résultant de la coopération avec des entreprises de pays en développement. Dans le même temps, l'appui des pouvoirs publics dans les pays en développement était considéré comme indispensable à la mise en place d'un environnement susceptible d'attirer des investissements et propice à leur fructification. Un certain nombre de pays ont par ailleurs fait part des succès qu'ils avaient rencontrés dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

84. Certains participants ont indiqué qu'il était utile d'effectuer des études thématiques ou des études d'auto-évaluation des projets de coopération technique pour les PME. De telles études mettraient en relief les succès comme les échecs et les autres pays en développement pourraient en tirer des enseignements.

85. D'une manière générale, les participants étaient partisans de la création de guichets spéciaux au sein des institutions internationales de financement, mais un certain nombre d'entre eux étaient en désaccord sur la question des taux d'intérêt bonifiés.

86. Un participant a souligné que les établissements financiers des pays en développement devaient être renforcés pour être mieux à même d'apporter un soutien aux PME.

87. On a jugé que les programmes d'échange et de mise au point de technologie étaient importants pour le secteur des PME, particulièrement au niveau de base des technologies intermédiaires.

88. Un participant a dit que la coopération technique avait pour objet de promouvoir l'initiative individuelle qui déboucherait sur la création de PME dans les pays en développement.

89. Le représentant de la Commission économique et sociale de l'Asie orientale (CESAO), a indiqué qu'il fallait accorder davantage d'attention à la coopération régionale dans les programmes de développement pour aider les petites entreprises, particulièrement utiles aux petits pays et propices à la coopération Sud-Sud.

90. Le représentant de la WASME a souligné l'importance de la coopération interentreprises. Il a proposé que l'Unesco soit rangée au nombre des mécanismes mondiaux de promotion des PME en raison de sa compétence pour la formation des futurs entrepreneurs, gestionnaires, ingénieurs et techniciens. La WASME était favorable à la création d'organismes financiers spécialisés pour les PME, à la mise en place de bases de données pour la diffusion des informations utiles aux PME, et à la promotion d'associations de PME. Il estimait que ces associations devraient bénéficier d'une assistance

technique. Les organismes donateurs devraient accorder une assistance aux PME en priorité, en particulier celles qui se trouvaient dans les pays moins avancés, sans littoral et insulaires. Il a souligné la contribution qu'apportaient les organisations non gouvernementales au secteur des PME. Il a recommandé la création d'un comité d'experts chargé de conseiller l'ONUDI sur la promotion et le développement des PME. Il a en outre suggéré une centralisation des activités de l'ONUDI dans ce domaine. Il a appuyé les propositions de l'ONUDI en faveur de la promotion de la coopération internationale et régionale dans le domaine des PME.

91. Selon le représentant de l'ACI, les coopératives industrielles constituaient un excellent terrain pour la coopération entre pays à économie planifiée et pays à économie de marché. Mais le mouvement coopératif était extrêmement bien développé dans les pays occidentaux industrialisés et offrait donc aussi d'excellentes possibilités de coopération Nord-Sud. Le mouvement coopératif était un instrument de développement social et économique très important et il convenait donc qu'il bénéficie d'une assistance financière et technique des organismes donateurs.

92. Le représentant de l'UIAPME a souligné que les PME devraient pouvoir être représentées dans les organismes du système des Nations Unies, dans les autres organisations internationales telles que l'OCDE et la CEE, et dans les organismes bilatéraux. Il a recommandé que ces organisations concentrent et coordonnent leurs efforts pour le développement du secteur des PME. Il considérait que les organisations internationales n'avaient pas fait suffisamment d'efforts pour adapter les systèmes de garantie des prêts fonctionnant avec succès dans les pays industrialisés aux conditions socio-économiques propres aux pays en développement.

93. Le représentant du Centre de l'OIT de Turin a évoqué la nécessité de donner un caractère plus professionnel aux PME, de fournir des services aux associations de PME et d'adapter les programmes et méthodes de formation aux besoins réels. Il a aussi estimé qu'il fallait fournir un appui pour promouvoir la coopération interentreprises.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Afghanistan

Abdul Kayum Samander, President, Investment Department, Ministry of Light Industry, Kaboul

Algérie

Lies Goumiri, Chargé d'études, Cabinet du Ministre de l'industrie, Ministère de l'industrie, Immeuble Colisée, Rue Ahmed Bey, Alger

Allemagne, République fédérale d'

Alexander Frenz, Acting Head, Department of Industry, Mining and Finance, German Agency for Technical Co-operation (GTZ), P.O. Box 5180, D-6236 Eschborn

Rainer Jerosch, Director, Federal Ministry for Economic Co-operation, Karl Marx-Strasse 4-6, D-5300 Bonn 1

Salua Nour, Director of Planning, Friedrich-Naumann-Foundation, Margarethenhof, D-5330 Koenigswinter 41

Bernhard Zander, Project Officer, Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW) Palmengartenstrasse 5-9, D-6000 Frankfurt 11

Angola

Fernando Domingos Heitor da Costa Francisco, Head, National Department for Co-ordination and Control of Light Industries, Ministry of Industry, P.O. Box 1288, Rua Cerqueira Lukoki No. 25, Luanda

Argentine

Juan Carlos Asef, Director, Instituto Tecnológico, Confederación General de la Industria (CGI), Bartolomé Mitre 1711, 3° piso, Buenos Aires

Hugo Oscar Purinan, Director Técnico, Centro de Investigación Tecnológica de la Provincia de Santa Fe (CITSAFE), Buenos Aires 2405, 2000 Rosario, Provincia de Santa Fe

Alex Robak, Subdirector, Instituto Tecnológico, Confederación General de la Industria, Bartolomé Mitre 1711, 3° piso, Buenos Aires

Autriche

Maria-Christine Grubmann, federal Ministry of Economic Affairs, Department III/10, Stubenring 1, 1010 Vienne

Alexander Vejborny, Expert in Trade Policy, Department of Industry, Federal Chamber of Commerce, Wiedner Hauptstrasse 63, 1040 Vienne

Belgique

José Libert, Secrétaire général, Conseil central de l'économie,  
17-21 Avenue de la joyeuse entrée, B-1040 Bruxelles

Ginette Colson Parent, Secrétaire, Commission des relations extérieures,  
Conseil central de l'économie, 17-21 Avenue de la joyeuse entrée,  
B-1040 Bruxelles

Bhoutan

Sonam Tshewang, Computer Programmer, Ministry of Trade and Industry,  
Thimphu

Bolivie

José Enrique Velazco Reckling, Presidente, Federación Boliviana de  
Empresas Pequeñas, Av. Sánchez Lima 2653, Casilla 8847, La Paz

Botswana

Arnold Kebabiretse Madikwe, Planning Officer, Ministry of Finance and  
Development Planning, Private Bag 008, Gaborone

Tirodintle Molokiemang Motseta, Industrial Officer, Mahalapye  
Sub-District Office, Department of Industrial Affairs, Ministry of  
Commerce and Industry, Private Bag 0014, Mahalapye

Burkina Faso

Adama Joseph Sombié, Conseiller des affaires économiques, Direction du  
développement industriel (DDI), Ministère de la promotion économique,  
B.P. 258, Ouagadougou

Burundi

Mathieu Ndikumwami, Chef du Département des études et de réalisation de  
projets, Centre de promotion industrielle (CPI), B.P. 1370, Bujumbura

Jean-Pierre Ntimpirangeza, Conseiller des petites et moyennes industries,  
Ministère du commerce et de l'industrie, B.P. 492, Bujumbura

Cameroun

François Xavier Eloundou, Directeur des petites et moyennes entreprises  
et de l'artisanat, Ministère du développement industriel et commercial,  
Yaoundé

Georges Dissak-Delon, Directeur d'agence, Fonds d'aide et de garantie des  
crédits aux petites et moyennes entreprises (FOGAPE), B.P. 1591 Yaoundé

Bernard Ngameni Kamga, Directeur adjoint des études, Chambre de commerce,  
de l'industrie et des mines, B.P. 4011, Douala

Cap-Vert

Maria Rosa Almeida Tavares da Lomba, Directrice, Service commercial des coopératives, Instituto Nacional das Cooperativas, CP 218, Praia

Chine

Li Yuanmin, Head, Foreign Affairs Division, State Administration for Industry and Commerce (SAIC), 8 Sanlihe Donglu, Xichengqu, Beijing

Wang Zongming, Director, Private and Individual Economic Department, State Administration for Industry and Commerce (SAIC), Secretary General, China Private Business Association (CPBA), 8, Sanlihe Donglu, Xichengqu, Beijing

Comores

Said Bakar Said Hassani, Directeur adjoint de l'industrie, Ministère de la production, de l'industrie et de l'artisanat, B.P. 41, Moroni

Congo

Anaclet Claver M'Vila, Conseiller à la coopération internationale, Ministère du commerce et des petites et moyennes entreprises, B.P. 13344, Brazzaville

Equateur

Luis Fernando Fernández Aráoz, Director, Centro de Desarrollo de la Pequeña y Mediana Industria, Instituto de Investigaciones Socioeconómicas y Tecnológicas (INSOREC), Casilla 9228, Suc. 7, Quito

Ethiopie

Messeret Shiferaw, General Manager, Handicrafts and Small-Scale Industries Development Agency (HASIDA), P.O. Box 5758, Addis-Abeba

France

Marcel Cérente, Ingénieur général, Ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, 30-12 rue Guersant, 75833 Paris Cedex 17

Elisabeth Begue, Directeur, PROMOPIE, 11, Mail Albert 1er, Amiens 80

Aude Bourhis, Chargée de Mission, Département des relations avec les entreprises, Ministère de la coopération et du développement, 1 bis, avenue de Villars, 75007 Paris

Georges Cancade, Secrétaire général, Société de promotion et de participation pour la coopération économique (PROPARCO, Cité du Retiro, 35-37 rue Boissy d'Anglas, 75379 Paris Cedex 08

Christian Claudon, Directeur général, Société d'organisation et de développement industriel (SODI), 50, rue Nicolo, 75116 Paris

Jean Jacques Déveaud, Consultant, 28 Avenue R. Poincaré, 75116 Paris

Jacques Lassort, Directeur général adjoint, Association pour la promotion et le développement industriel (APRODI), 34, avenue Kleber, 75116 Paris Cedex

André Lejeune, Office technique d'études et de coopération internationale (OTECI), 11, rue Marboeuf, 75008 Paris

Anne-Marie Mével, Chargée de Mission pour la Coopération industrielle internationale, Ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, 68 rue de Bellechasse, 75007 Paris

Sylvie Nouyrigat, Secrétariat permanent des rencontres de Libreville, Maison de l'Afrique, 2, rue de Viarmes, 75001 Paris

Emmanuel Ransford, Project Officer, Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM), 66, rue Pierre Charron, 75008 Paris

Jean Trélaud, Conseiller, Mission permanente de la France auprès de l'ONUDI, Walfischgasse 1 (1er étage), 1010 Vienne (Autriche)

#### Gabon

Vincent Essono Mengue, Directeur général, Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'industrie et de l'artisanat, B.P. 4120, Libreville

#### Gambie

Demba H.J. Ban, Marketing Officer, Gambia Co-operative Union Ltd. (GCU), P.O. Box 505, Banjul

#### Grèce

Sophia Tsamicha, Attachée commerciale, Ambassade de Grèce, Viale Liegi, 33, 00198 Rome

#### Guinée

Fatoumata Camara, Directrice générale, Office national de promotion des petites et moyennes entreprises, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, B.P. 187 bis, Conakry

#### Guinée Equatoriale

Juan Milam Onvogo, Jefe de Coordinación y Asuntos Generales, Ministerio de Industria, Energía y Promoción de Pequeñas y Medianas Empresas, Malabo

#### Hongrie

Ervin Ernst, Managing Director, Commercial and Credit Bank Ltd., Tanács krt. 29, H-1052 Budapest V

Péter Skékács, Director, Budapest Bank Ltd., Deák Ferenc u. 5, H-1052 Budapest

Inde

Siddhartha Dehura, Director, Department of Industrial Development,  
Ministry of Industry, Udyog Bhawan, New Delhi

Indonésie

Bintaldjemur Danuhadiningrat, Secretary, Directorate-General of Small  
Industries, Ministry of Industry, Jl. Jend Gatot Subroto Kav. 52-53  
Djakarta

Iran (République islamique d')

S. Mostafa Angaji, General Director, Industries of Teheran Bureau,  
Dr. Fatemi Ave. No. 175, Téhéran

Mohammad Kabiri Bamoradian, Deputy, Planning and Design, Industries of  
Teheran Bureau, Dr. Fatemi Ave. No. 175, Téhéran

Iraq

Ali Mahamod Fakiki, Economic Expert, Ministry of Industry, Bagdad

Kasim-Habbar Hadi, Economic Researcher, Ministry of Industry, Bagdad

Abdul Sahib Mehdi Jawad, Engineer, Ministry of Industry, Bagdad

Kamal Tahir, Technical Director, Chamber of Commerce and Industry, Bagdad

Italie

Claudio Lenoci, Under-Secretary of State for Foreign Affairs, Rome

Giuseppe Jacoangeli, Ambassador, Ministry of Foreign Affairs, Rome

Angelo Maria Sanza, Member of Parliament, President, Institute for  
Internacional Economic Co-operation and Development (ICEPS), 11, Via Cola  
di Rienzo, 00192 Rome

Giuseppe Bonanno, Secretary-General, Institute for Internacional Economic  
Co-operation and Development (ICEPS), 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

Leonardo Asta, Researcher in Economic Development, Institute of  
Economics, Faculty of Political Sciences, University of Padua, Via del  
Santo, 28, 35100 Padoue

Giorgio Rosetti Carcano, Project Finance Consultant, Euro Mobiliare SPA,  
Via Turati 9, Milan

Giancarlo Brio, Director, Banco di Santo Spirito, Piazza del  
Parlamento 18, Rome

Pompeo de Chiara, Consigliere, Ministero del Tesoro, Via XX Settembre,  
Rome



Anna Covino, Ufficio Studi, Institute for International Economic Co-operation and Development (ICEPS), 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

Luigi D'Amelio, Marconi Broker, Via Magna Grecia 18/A, Bari

Vincenzo De Donno, Responsabile Ufficio di Bari, ITALECO S.p.A., Gruppo IRI ITALSTAT, Via Pesenti 109-111, Rome

Claudia Degli Esposti, Ente Regionale per la Valorizzazione Economica del Territorio, Via Morgagni 6, Bologna

Vincenzo Filotico, Add. Rel. Esterne, S.V.I.M. Service, Via T. Fiore, Bari

Laura Frigenti, Institute for International Economic Co-operation and Development (ICEPS), 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

Giovanni Marzillo, Lega Ambiente, Piazza Aldo Moro 33, Bari

Marino Midenà, Institute for International Economic Co-operation and Development (ICEPS), 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

Fortunato Milillo, Consulente Tecnico Rischi Aziendali, Marconi Broker, Via Magna Grecia 18/A, Bari

Claudio Moscato, Business Development and Marketing, COMERINT - ENI Group, Via Paolo di Dono 223, Rome

Pio Palieri, Responsabile Area Studi, Cassa di Risparmio di Puglia, Via Melo 145, Bari

Girolamo Rubini, Ricercatore, Istituto Pugliese di Ricerche Economiche e Sociali, Via R. da Bari 36, Bari

Ermanno Sorvillo, Chamber of Commerce Italy-Turkey, Via Ruggero Fauro 82, Rome

Domenico Sterlicchio, Banco di Napoli, Direzione Generale, Area T., Bari

Giorgio Tarquini, Capo, Reparto Serv. Studi Ricerche e Rel. Est., Cassa di Risparmio di Puglia, Via Melo 145, Bari

Aurelio Valente, Vice Direttore Generale, Cassa di Risparmio di Puglia, Via Melo 145, Bari

Corrado Vari, Institute for International Economic Co-operation and Development (ICEPS), 11, Via Cola di Rienzo, 00192 Rome

#### Jamahiriyat arabe libyenne

Muftah El-Darbak, Projects Department Manager, General Secretariat of Light Industry, Misurata

Abdalla Shiwehdi, Director of Technical and Economic Department, Industrial Research Center, Tajora Road, P.O. Box 3633, Tripoli

Mohamad Zayed, Head of Department, Executive Organization for Industry, Tripoli

Jamaïque

Melrose Wiggan, Director, Entrepreneurial Centre, Economic Development Agency of the Jamaican Government, Jampro Ltd., 35 Trafalgar Road, Kingston 10

Kenya

Veronica A. Nyamodi, Managing Director, Kenya Industrial Estates (KIE), P.O. Box 78029, Nairobi

Koweït

Fahhad S. Al Mutairi, Projects Head Section, Industrial Affairs, Ministry of Commerce and Industry, P.O. Box 21944 Al-Safat

Lesotho

Anand D. Adhikari, Chief Technical Adviser, UNIDO Industrial Strategy and Co-ordination Project, Department of Industry, Ministry of Trade and Industry, P.O. Box 747 Maseru 100

Kuena S. Phafane, Principal Secretary, Ministry of Trade and Industry, P.O. Box 747, Maseru 100

Madagascar

Henri Bakotoarisoa, Chef de Service des Projets, Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, B.P. 527, Antananarivo

Malaisie

Mahanum Itam, Deputy Director, Small and Medium Scale Industries Division, Ministry of Trade and Industry, 5-12 Floor, Block 10, Jalan Duta, 50622 Kuala Lumpur

Malawi

Macleod J.K. Tsilizani, Principal Industrial Development Officer, Ministry of Trade, Industry and Tourism, P.O. Box 30366, Capital City, Lilongwe 3

Malte

Patrick Catania, Personal Assistant to the Chairman, Malta Development Corporation, House of Catalunya, Marsamxetto Road, La Valette

Massimo Chircorp, Co-ordinator, Support Services Division, Malta Export Trade Corporation, Middle Sea House, Floriana, La Valette

Vince Peresso, Officer-in-Charge, UNIDO Affairs, Office of the Parliamentary Secretary of Industry, Ministry of Industry, Auberge d'Aragon, La Valette

Maroc

Mourad Bachir El Bouhali, Chief, Technical Assistance Department, Office of Industrial Development (ODI), 10 rue Ghandi, Rabat

Mauritanie

Ousmane Wagué, Chef de Service, Cellule d'études et de promotion industrielle, Ministère des mines et de l'industrie, B.P. 387, Nouakchott

Mozambique

Geertje H.J.R. Almeida, Director, Department for International Relations, National Institute for Development of Local Industry, Av. 25 de Setembro 1509, 1st Floor, Maputo

Népal

Devi Ram Gnyawali, Project Manager, Small Business Promotion Project, P.O. Box 3676, Katmandou

Govind Dev Pandey, Executive Director, Cottage Industries Development Board, Dilli Bazar, P.O. Box 3254, Katmandou

Niger

Augustin Assogba, Chef du Service du suivi et de l'évaluation industrielle, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, B.P. 480, Niamey

Fati Souma, Chef du Département de la formation et de l'assistance aux petites et moyennes entreprises, Chambre de commerce, B.P. 209, Niamey

Nigéria

Lois Asugha, Deputy Director, Small and Medium Scale Enterprises, Federal Ministry of Industries, P.M.B. 85, Garki, Abuja

Oluwole Olakoyejo Olayinka, State Co-ordinator, Industrial Development Centre, B.M.B. 1035, Samaru-Zaria

Ouganda

Moses Byahuka Mutagwa, Statistician, Ministry of Industry and Technology, P.O. Box 7125, Kampala

Pologne

Jacek Jettmar, Director, Centre for the Promotion of Industrial Co-operatives, Zurawia Street 47, Varsovie

Portugal

Mário Vicente, Director de Servicos, Instituto de Apoio às Pequenas e Médias Empresas (IAPMEI), Rua Rodrigo da Fonseca 73, 1297 Lisbonne

République centrafricaine

Fidèle Kabral-Yangassengue, Secrétaire général, Ministère du commerce et de l'industrie, B.F. 1988, Bangui

République de Corée

Jeong Pil Yun, General Manager, Export-Import Bank of Korea, 44-1, Chungang-dong, 2-Ka Chung-ku, Pusan

République démocratique allemande

Rainer Kaulfersch, Director, Consulting Department, VEB Elektro-Consult Berlin, Alexanderplatz 6, 1026 Berlin

Dietmar Lippok, Marketing Manager, Marketing Department, VEB Industrie-Consult Berlin, Goerschstrasse 45/46, 1100 Berlin

République-Unie de Tanzanie

Daniel Kazoya Rulagora, Director, Extension Services and Training, Small Industries Development Organization (SIDO), c/o. Ministry of Industries and Trade, P.O. Box 2476, Dar es-Salaam

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Helen Elizabeth Appleton, Social Scientist, Policy Planning Unit, Intermediate Technology Development Group, Myson House, Railway Terrace, Rugby, Warwickshire CV21 3HT

David Alfred Kirton, Manager, Intermediate Technology Consultants Ltd., Intermediate Technology Development Group, Myson House, Railway Terrace, Rugby, Warwickshire CV21 3HT

Rwanda

Fabien Bunani, Directeur, Ministère de l'industrie et de l'artisanat, B.P. 73, Kigali

Sao Tomé-et-Principe

Daniel Lima dos Santos Daio, Secrétaire général, Ministère de l'économie et des finances, C.P. 33, Sao Tomé

Sénégal

Cheikh Tidiane Sakho, Chairman and General Manager, Société nationale d'études et de promotion industrielle (SONEPI), P.O. Box 100, Dakar

Sierra Leone

Johannes Olusegun Wellington, Deputy Secretary, Ministry of Industry and State Enterprises, 40028 Freetown

Somalie

Mohamed Moallim, General Manager, Sopral Meat Factory, P.O. Box 85,  
Mogadiscio

Swaziland

Susan Myzoc Magagula, Senior Assistant Planning Officer, Ministry of  
Commerce, Industry and Tourism, P.O. Box 451, Mbabane

Tonga

James William Harris, Permanent Secretary, Ministry of Labour, Commerce,  
Industry and Tourism, P.O. Box 110, Nukualofu

Trinité-et-Tobago

John Edward Garcia, Second Vice-President, Credit Union Bank,  
153, Tragarete Road, Port-of-Spain

Tunisie

Raouf Ben Abdallah, Chef de Département, Agence de la promotion de  
l'industrie, 63, rue de Syrie, Tunis

Mohamed Chaouch, Directeur général de l'industrie, Ministère de  
l'économie, 14, rue Asdrubal, Tunis

Turquie

Vedat Oner, Regional Director, Small-Scale Industry Development  
Organization (SIDO), 31-A Sok. 7, Ostim-Ankara

Union des Républiques socialistes soviétiques

Konstantin Ovtchinnikov, Deputy Head, Department of International  
Economic Relations, Ministry of Foreign Affairs, Moscou

Yémen

Mohamed Ismail Shaibani, Department of Industry, Ministry of Economy and  
Supply, P.O. Box 1804, Sanaa

Yémen démocratique

Amina Al Beedh, Head, Industrial Planning Section, Ministry of Industry,  
Trade and Supply, P.O. Box 300, Aden

Yougoslavie

Slavko Njegomir, Chief, Consulat de Yougoslavie, Piazza Aldo Moro 61,  
Bari, Italie

Dragan Mraovic, Consulat de Yougoslavie, Piazza Aldo Moro 61, Bari, Italie

Organisations du Système des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Ralph Wahnschafft, Economiste, Division de l'industrie, P.O. Box 27,  
Bagdad (Iraq)

International Centre for Advanced Technical and Vocational Training

José Luis Martínez-Holgado, Programme Manager, Small and Medium  
Enterprise Development, Corso Unità d'Italia, 125, Turin (Italie)

Organisation internationale du Travail (OIT)

Stelios Theocharides, Head, Small Enterprise Development Section,  
Management Development Branch, 4, route des Morillons, CH-1211 Genève 22  
(Suisse)

Organisations intergouvernementales

Banque de développement islamique

Muhammad Ahmad, Head, Equity Unit, P.O. Box 5925, Jeddah 21432 (Arabie  
saoudite)

Amadou Moustapha Diouf, Head, Projects Section, P.O. Box 5925,  
Jeddah 21432 (Arabie saoudite)

Lamine Doghri, Economist, Economic and Policy Planning Department,  
P.O. Box 5925, Jeddah 21432 (Arabie saoudite)

Abdul Azis Kunto Adji, Adviser and Head, NDFI Unit, P.O. Box 5925,  
Jeddah 21432 (Arabie saoudite)

Italian Confederation of Small- and Medium-sized Industries (CONFAPI)

Antonio Cicoria, President, Via Toma 34, Bari (Italie)

Organisations non gouvernementales

Alliance coopérative internationale (ACI)

Czeslaw Stefaniak, Genève (Suisse)

Assemblée mondiale des PME (WASME)

Chakradhari Agrawal, Secretary-General, 27 Nehru Place, New Delhi 110019  
(Inde)

Ram K. Vepa, Senior Adviser, 27 Nehru Place, New Delhi 110019 (Inde)

Arun Kumar Agrawal, Secretary-General, National Alliance of Young  
Entrepreneurs, 301-302, Saraswati House, 27 Nehru Place, New Delhi 110019  
(Inde)

Michael B. Ajakaiye, Managing Director, Association of Nigerian Development Finance Institutions (ANDFI), Nigerian Agriculture and Co-operative Bank Ltd., P.M.B. 2155, Kaduna (Nigeria)

P.P. Chauhan, Chairman and Managing Director, Delhi Financial Corporation, Saraswati Bhawan, E-Block, Connaught Place, New Delhi 110001 (Inde)

Celestine Uche Ohale, Manager, Association of Nigerian Development Finance Institutions (ANDFI), Nigerian Agriculture and Co-operative Bank Ltd., P.M.B. 2155, Kaduna (Nigeria)

Behson Adeyanju Olatere-Olabegi, General Manager, Nigerian Bank for Commerce and Industry, P.O. Box 4424, Victoria Island, Lagos (Nigeria)

Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UIAPME)

Robert Holtz, President, Fédération internationale des petites et moyennes entreprises industrielles (FIPMI), 1, avenue du Général de Gaulle, 92806 Puteaux Cedex (France)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

Question 1 : Environnement propice à une croissance soutenue des petites et moyennes entreprises	ID/WG.492/4
Question 2 : Amélioration de la productivité	ID/WG.492/5
Question 3 : Financement des petites et moyennes entreprises	ID/WG.492/6
Question 4 : Coopération internationale et régionale	ID/WG.492/7

Documents de base

Les petites et moyennes industries en Italie	ID/WG.492/1(SPEC.)
Le modèle italien de la petite et moyenne entreprise	ID/WG.492/2(SPEC.)
Petite et moyenne industrie en Italie du Sud	ID/WG.492/3(SPEC.)
Industrial co-operatives: A role in the industrialization process in developing countries	ID/WG.492/8(SPEC.)

Documents d'information

Petites et moyennes entreprises en Union des Républiques socialistes soviétiques : le secteur coopératif	ID/WG.485/1(SPEC.)
Rapport de la Réunion préparatoire mondiale sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives	ID/WG.485/3(SPEC.)
Le rôle des petites et moyennes entreprises dans les processus de développement économique	IPCT.60(SPEC.)
Les coopératives - facteur de développement des petites industries dans les pays en développement : l'expérience éthiopienne	IPCT.61(SPEC.)
Problématique du financement des petites et moyennes entreprises en Afrique	IPCT.66(SPEC.) et Corr.1(SPEC.)
Rapport d'une réunion d'experts sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives	IPCT.68(SPEC.)
Financement des petites et moyennes entreprises	IPCT.72(SPEC.)
Rapport d'une réunion d'experts sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives	IPCT.75(SPEC.)



Rapport d'une réunion d'experts sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives

IPCT.76(SPEC.)

Les petites et moyennes entreprises. Quelques questions fondamentales relatives à leur développement

UNIDO/PC.137

# UNIDO ONUDI

## SYSTEM OF CONSULTATIONS

## SYSTEME DE CONSULTATIONS

## SISTEMA DE CONSULTAS

### Documentation Service

### Service de documentation

### Servicio de Documentación

Please, return to:

Prière de retourner à :

Sírvase devolver a :

UNIDO  
System of Consultations  
P.O. Box 300  
A-1400 Vienna, Austria

ONUDI  
Système de Consultations  
B.P. 300  
A-1400 Vienne, Autriche

ONUDI  
Sistema de Consultas  
P.O. Box 300  
A-1400 Viena, Austria

**PLEASE PRINT VEUILLEZ ECRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE SIRVASE ESCRIBIR EN LETRAS DE IMPRENTA**

(1) Last name - Nom de famille - Apellido

(2) First name (and middle) - Prénom(s) - Nombre(s)

(3) Mr./Ms - M./Mme - Sr./Sra

(4) Official position - Fonction officielle - Cargo oficial

(5) Name of organization in full - Nom de l'organisation en toutes lettres - Nombre completo de la organización

(6) Official address - Adresse officielle - Dirección oficial

(7) City and country - Ville et pays - Ciudad y país

(8) Telephone - Téléphone - Teléfono

(9) Telex

(10) If you wish to receive our documents, please indicate sectors of interest  
Si vous souhaitez recevoir nos documents, veuillez indiquer les secteurs d'intérêt  
En caso de que desee recibir nuestros documentos, sírvase indicar los sectores de interés para Ud

**COUNTRY / ORGANIZATION**